

1^{er} Rapport intermédiaire de la concertation continue

Evolution de l'incinérateur de Toulouse-Mirail

Date de la concertation
Du 16 mars 2023 au 30 juin 2024

Isabelle Barthe
Audrey Richard-Ferroudji

Date de remise du rapport, le 2 juillet 2024



Sommaire

Sommaire	2
Synthèse	3
Le projet et la concertation préalable	3
Les enseignements clefs de la concertation continue	3
Les recommandations des garantes	3
Préambule	3
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP	3
La mission des garantes	3
Fiche d'identité du projet	4
Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable	6
Actualités liées au projet et évolution(s)	7
Avril 2023- Déc.2023 : Élaboration du schéma stratégique 2023-20240 et du projet d'établissement 2023-2026 de Decoset	7
Juin 2023 : publication de l'appel d'offre pour la délégation de service public	7
Août 2023 : Début des travaux sur l'usine	8
Printemps 2024 : Définition des cahiers des charges d'études complémentaires	8
Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?	8
Le suivi des engagements du porteur de projet	8
Avis des garantes sur le déroulement de la concertation	6
Poursuite de l'information sur la concertation et sur le projet selon différents canaux	6
Une attention rappelée à soigner la mise en œuvre de la concertation	7
Comité de pilotage de la Concertation Continue : une implication du public dans la construction et l'adaptation du dispositif	7
Des modalités en faveur d'une transparence des études techniques et de la délégation de service public	8
Des dispositifs pour aller vers les publics éloignés orientés vers la jeunesse	9
Une articulation avec les autres espaces d'information et de concertation concernant la gestion des déchets sur le territoire	11
Bilan sur les publics impliqués : mobilisation continue des acteurs de la concertation préalable avec un engagement assidu des associations riveraines, efforts et difficultés de mobilisation d'un public plus large	11
Les arguments exprimés	13
Une attention soutenue sur la prévention et la réduction des déchets à la source et sur les moyens pour atteindre ces objectifs	13
Poursuite des questionnements sur le dimensionnement de l'usine, son emplacement, son rapport au réseau de chaleur et sur la délégation de service public	14
Renforcement des interrogations sur les émissions de l'UVE et leurs impacts sur l'environnement et sur la santé	15

La suite de la concertation continue.....	17
Les prochaines étapes du projet et de la concertation	17
Préconisation des garantes sur la suite de la concertation continue	17
Soigner les modalités et poursuivre l'ouverture à un large public.....	17
Poursuivre l'articulation de la concertation continue avec les études et la DSP.....	18
Poursuivre l'articulation de la concertation avec les autres espaces concernant la gestion des déchets	19
Annexe 1 : Lettre de mission des garantes	20
Annexe 2 : Note intermédiaire des garantes sur la thématique des émissions de l'usine et de leurs impacts- 11 mars 2024.....	23

Figures

Figure 1 : Membres du syndicat mixte Decoset et situation de l'UVE actuelle.....	4
Figure 2 : Calendrier du projet	5
Figure 4 : Présentation du contenu de la DSP - Diapositive présentée lors du webinar du 23 janvier 2024	7
Figure 5 : Schémas de gouvernance de la concertation continue.....	3
Figure 7 : Couverture de la note et captures d'écran du webinar sur la délégation de service public. 9	
Figure 8 : Wordl clean up day, 16/09/24, dans le quartier de Lafourquette © Syndicat Mixte Decoset – 2023	10
Figure 9 : Rencontre de proximité du 28 mars 2024 sur le campus de l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées) © Syndicat Mixte Decoset - 2024	10
Figure 10 : Réunion publique organisée par l'association de Lafourquette 02 avril 2024, Photo des garant.e.s.....	16

Tableaux

Tableau 1 : Dispositifs prévus par Decoset dans le document de présentation du dispositif de concertation continue p34.....	3
Tableau 2 : Rencontres de la première période de la concertation continue.....	4
Tableau 3 : Engagements du maître d'ouvrage et actions mises en œuvre.....	5

Synthèse

Le projet et la concertation préalable

Le syndicat mixte DECOSSET porte un projet de reconstruction de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Toulouse Le Mirail. Il s'agit d'une usine ancienne, mise en service en 1969, avec pour principe de valoriser l'énergie produite par l'incinération des déchets ménagers pour alimenter le réseau de chaleur urbaine.

La concertation préalable conduite en 2022 a mis en lumière les **attentes du public sur la nécessité d'une approche globale de la question des déchets**, présentée à plusieurs reprises comme un impensé collectif à l'échelle du territoire. Les débats ont porté notamment sur le **dimensionnement** pertinent de l'usine pour correspondre aux objectifs de réduction des volumes de déchets ménagers, ainsi que sur le **périmètre d'acheminement** des déchets. Les **impacts des rejets** de l'usine sur la qualité de l'air, les **nuisances** pour les quartiers riverains, et les solutions alternatives à la reconstruction, y compris le déplacement du site ont également été débattus, ainsi que le lien au réseau de chaleur urbaine.

A la suite de la concertation préalable, DECOSSET a fait évoluer son projet en réduisant le dimensionnement envisagé à 240 000 tonnes de capacité nominale et en excluant le traitement des déchets provenant hors du département de la Haute-Garonne. Il a maintenu l'hypothèse d'une reconstruction sur site, sans écarter la recherche de sites alternatifs.

Conformément à la loi, suite à cette décision, la concertation se poursuit jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique qui précédera la décision préfectorale d'autoriser ou non le projet.

Les enseignements clefs de la concertation continue

Différentes modalités d'information et de concertation ont été mises en œuvre dans cette première période de la concertation continue (mars 2023-juin 2024). **18 rencontres aux formats divers** (réunions publiques en présentiel ou en distanciel, atelier, rencontres de proximité, groupes de travail) ont ainsi eu lieu, dont certaines organisées par des tiers associatifs auxquelles DECOSSET a participé. **Un comité de pilotage** de la concertation continue a été mis en place, avec pour objectif de suivre la mise en œuvre effective des dispositifs de concertation et de l'améliorer chemin faisant. Deux **groupes de travail** ont fonctionné au sein de ce comité, sur les études sur la qualité de l'air et sur les sites alternatifs. **Un webinaire sur la délégation de service public**, a permis de clarifier le cadre légal, les responsabilités respectives du syndicat et du délégataire qui sera désigné et les caractéristiques de l'appel d'offre.

Les garantes estiment que lors de cette première année de concertation continue DECOSSET a mis en œuvre les engagements qu'il avait présenté à la CNDP à l'issue de la concertation préalable, en proposant un cadre de dialogue respectueux et ouvert. De leur point de vue, le droit à l'information et à la participation a été respecté.

Si **d'un point de vue quantitatif, la participation a été modérée**, sur le plan qualitatif, **une large diversité d'arguments a été exprimée par un public varié**, dont des jeunes. La concertation continue a permis de poursuivre les débats initiés en 2022, en précisant ce qui était acté pour le syndicat et ce qui restait ouvert à la discussion, et d'approfondir l'ensemble des enjeux liés à la reconstruction de l'UVE autour de trois grandes familles de questionnements et d'attentes du public, avec :

- **Une attention soutenue sur la prévention et la réduction des déchets à la source et sur les moyens pour atteindre ces objectifs**
- **La poursuite des questionnements sur le dimensionnement de l'usine, son emplacement, son rapport au réseau de chaleur et sur la délégation de service public**
- **Un renforcement des interrogations sur les émissions de l'UVE et leurs impacts sur l'environnement et sur la santé**

Les recommandations des garantes

Le 14 mars 2023, la CNDP recommandait que :	Avancées de la concertation continue	Recommandation des garantes à l'issue de la concertation continue
<p>le maître d'ouvrage rend publiques les études de sites alternatifs et les raisons pour lesquelles ces sites ne seraient pas retenus le cas échéant</p>	<p>Groupe de travail associé à l'élaboration du cahier des charges de l'étude sur les sites alternatifs - Discussions sur les critères et le rapport au réseau de chaleur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réunir à nouveau le groupe de travail sur l'étude des sites alternatifs pour la présentation des résultats des recherches qui seront effectuées par le bureau d'études - Partager largement ces résultats lors d'une réunion publique dans la deuxième année de la concertation continue - Solliciter la Métropole de Toulouse, gestionnaire du réseau de chaleur pour répondre aux demandes de précision concernant le réseau de chaleur pour permettre des échanges informés sur les alternatives au raccordement actuel <p>Au-delà de l'étude des sites alternatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la transparence sur la Délégation de Service Public notamment par une information large lors du choix du délégataire - Poursuivre l'ouverture des études au public, sur d'autres sujets qui pourraient donner lieu à la création de nouveaux groupes de travail thématiques
<p>DECOSSET rende publics annuellement les objectifs, les moyens et les résultats des plans de prévention mis en place sur chacun des territoires adhérents au syndicat et associe les parties prenantes au suivi et à la mise en oeuvre de ces plans.</p>	<p>3 réunions ouvertes au public sur le schéma stratégique 2023-2040 et son projet d'établissement 2023-2026</p> <p>Discussions sur la politique de prévention des déchets, les coûts et les tarifs, le rôle de Decosset vis-à-vis de ses adhérents, l'implication des citoyen.ne.s et des associations et les moyens mis en œuvre par le syndicat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'articulation de la concertation avec les autres espaces concernant la prévention et la gestion des déchets - Dont veiller à l'articulation avec la concertation publique lancée par Toulouse Métropole de mars à octobre 2024, pour l'élaboration de son futur Programme de réduction des déchets (2025-2030) - Impliquer les élus de Decosset et des collectivités membres de DECOSSET dans la concertation - Poursuivre les réponses aux demandes de précisions sur l'état des lieux des CSS (commissions de suivi de site) et des CCSPL (Commission consultation des services publics locaux) sur les modalités de tri et de compostage, sur la classification des déchets et les moyens pour l'accompagnement des entreprises et les particuliers

<p>le public soit associé à l'élaboration du dispositif de surveillance et de suivi de la qualité de l'air sur le territoire.</p>	<p>Groupe de travail associé à l'élaboration du cahier des charges de l'étude qui sera conduite par ATMO Occitanie sur la qualité de l'air à proximité du site de l'UVE Discussions sur les mesures</p> <p>Sujet principal de la réunion publique du 02/04/24</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'activité du groupe de travail qualité de l'air en le maintenant ouvert à la participation d'autres associations et parties prenantes - Poursuivre le partage de l'information sur le dispositif de mesures sur la qualité de l'air et les émissions auprès d'un public large au cours de réunions publiques - Développer le dialogue entre le public et les autorités sanitaires pour répondre aux demandes de précisions sur la situation actuelle en termes d'impact de l'UVE sur la santé des riverains et plus spécifiquement à la demande d'une étude épidémiologique - Organiser dans le cadre de la concertation continue des temps d'information et de concertation autour de l'étude d'évaluation des risques sanitaires (ERS) incluse dans l'étude d'impact du projet
<p>le maître d'ouvrage porte une attention toute particulière au dialogue avec les parties prenantes proches du site sur le devenir de cet espace une fois l'usine actuelle démolie</p>	<p>Mobilisation d'acteurs impliqués dans la concertation préalable avec une implication forte des associations des quartiers riverains Participation de Decoset à 7 rencontres organisés par des associations de quartiers riverains ou la mairie de quartier Atelier citoyen sur la communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> - poursuivre l'implication de Decoset dans les temps de concertation organisés par d'autres acteurs et dans la co-organisation de rencontres. - poursuivre le renforcement de la communication en cas d'évènement sur le site de l'usine et auprès des nouveaux habitants - veiller à la tenue de réunions dans les différents quartiers riverains, en lien avec les associations de quartier, les associations de parents d'élève mais aussi les conseils citoyens de Bellefontaine et de Reynerie
<p>le maître d'ouvrage élargisse la concertation en direction des publics plus éloignés du débat tout en poursuivant les actions prévues avec les parties prenantes identifiées lors de la concertation préalable</p>	<p>Mise en œuvre de la quasi-totalité du schéma de concertation défini, qui était ambitieux, à l'exception de la conférence annuelle élargie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la clarification du cadre et le soin des modalités selon le même schéma : <ul style="list-style-type: none"> - Compléter le schéma de gouvernance en clarifiant la composition des instances. - Publier une note de mise à jour des objectifs de la concertation continue et du calendrier pour la deuxième année incluant le calendrier des études et autres temps marquants du projet - Soigner l'association des citoyens au comité de pilotage - Poursuivre la communication auprès d'un large public (information et mobilisation) dont amélioration du site de la concertation, nouveaux supports, consolidation des listes de diffusion par courriel et mise en œuvre une newsletter régulière, en portant attention aux recommandations du comité de pilotage pour favoriser l'accessibilité des échanges et l'appropriation par un public non-initié à la concertation. - Veiller à l'implication des différents publics dont les acteurs économiques par exemple avec une modalité en partenariat avec la CCI.

Préambule

A la suite de la concertation préalable sur l'évolution de l'incinérateur de Toulouse-Mirail, menée du 20 septembre au 27 novembre 2022, le Syndicat Mixte Decoset a décidé de donner suite avec un projet de reconstruction de l'usine sur site. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continuent. La Commission nationale du débat public a chargé Isabelle Barthe et Audrey Richard-Ferroudji de les garantir dans cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le présent document est le rapport intermédiaire n°1 des garant.e.s couvrant la période de mars 2023 à juin 2024. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant l'année passée et il indique les préconisations des garantes pour la suite de la concertation continue.

Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 15 juillet 2021 : La CNDP est saisie par Decoset
- 27 juillet 2021 : Décision de la CNDP d'organiser une concertation préalable sur le projet et de désigner Renaud Dupuy et Isabelle Barthe garants
- 27 juillet 2022 : Décision de validation du dossier et des modalités de la concertation préalable
- 20 septembre au 22 novembre 2022 : concertation préalable
- 16 janvier 2023 : Publication du bilan des garant.e.s.
- 28 février 2023 : Publication de la réponse du porteur de projet au bilan des garant.e.s
- 14 mars 2023 : La CNDP publie un avis portant sur la complétude et la qualité des réponses du maître d'ouvrage au regard des questions du public et des recommandations des garants. La CNDP désigne Audrey Richard-Ferroudji garante de la concertation continue
- 6 septembre 2023 : La CNDP désigne Isabelle Barthe garante de la concertation continue en complément d'Audrey Richard-Ferroudji
- 25 septembre 2023 : Publication du rapport du responsable de projet présentant les modalités de concertation continue
- **2 juillet 2024 : Publication du rapport intermédiaire de la concertation continue n°1**

La mission des garantes

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel d'être informé et de participer à l'élaboration des décisions sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre à l'égard du projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de leur mission, les garantes font attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert.e, responsable du projet, citoyen.ne, élu.e, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, les garantes s'assurent que :

les recommandations des garant.e.s et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable/débat public soient bien pris en compte ;
les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.

Les garantes ont reçu une lettre de mission (Annexe 1) qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat publique concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet/plan ou programme.

Fiche d'identité du projet

Maitre d'ouvrage (MO)

Le maître d'ouvrage est le Syndicat Mixte Decoset

DECOSSET était à l'origine un syndicat de traitement de déchets positionné sur le nord de la Haute Garonne, certaines communes de la périphérie toulousaine (avant la création de la communauté urbaine, puis de la Métropole) et le SICOVAL. Ce syndicat a été constitué à la fin des années 1990 pour réaliser une usine d'incinération, située à Bessières, destinée à recevoir les ordures ménagères résiduelles des collectivités adhérentes. Il ne comprenait pas, jusqu'en 2018, la ville de Toulouse. Le transfert de la compétence traitement de la métropole toulousaine à DECOSSET a été effectué en 2018 accompagné du transfert des équipements, dont l'usine du Mirail en 2020.

Contexte du projet

Mise en service en 1969 et exploitée en délégation de service public depuis 2007, l'UVE de Toulouse-Mirail procède à l'incinération des déchets provenant principalement de la métropole toulousaine et les valorise en énergie (chauffage de certains quartiers alentours et électricité). Si l'UVE s'est modernisée au fil du temps, elle continue à fonctionner avec des équipements datant de sa création. Des travaux sont en cours afin de permettre la mise en conformité de l'UVE avec les nouvelles réglementations et d'assurer son fonctionnement jusqu'en 2032. Passée cette échéance, les équipements, pour certains devenus obsolètes, ne permettront plus à Decoset d'assurer la continuité du service public en matière de valorisation des déchets résiduels. Plusieurs scénarios ont été explorés dans la concertation préalable quant à l'avenir de l'UVE : rénovation, reconstruction ou maintien en l'état. Suite à la concertation préalable, Decoset a décidé de reconstruire l'UVE mais en réduisant sa capacité (capacité administrative de 330 000 tonnes passant à 240 000 tonnes).

Localisation du projet

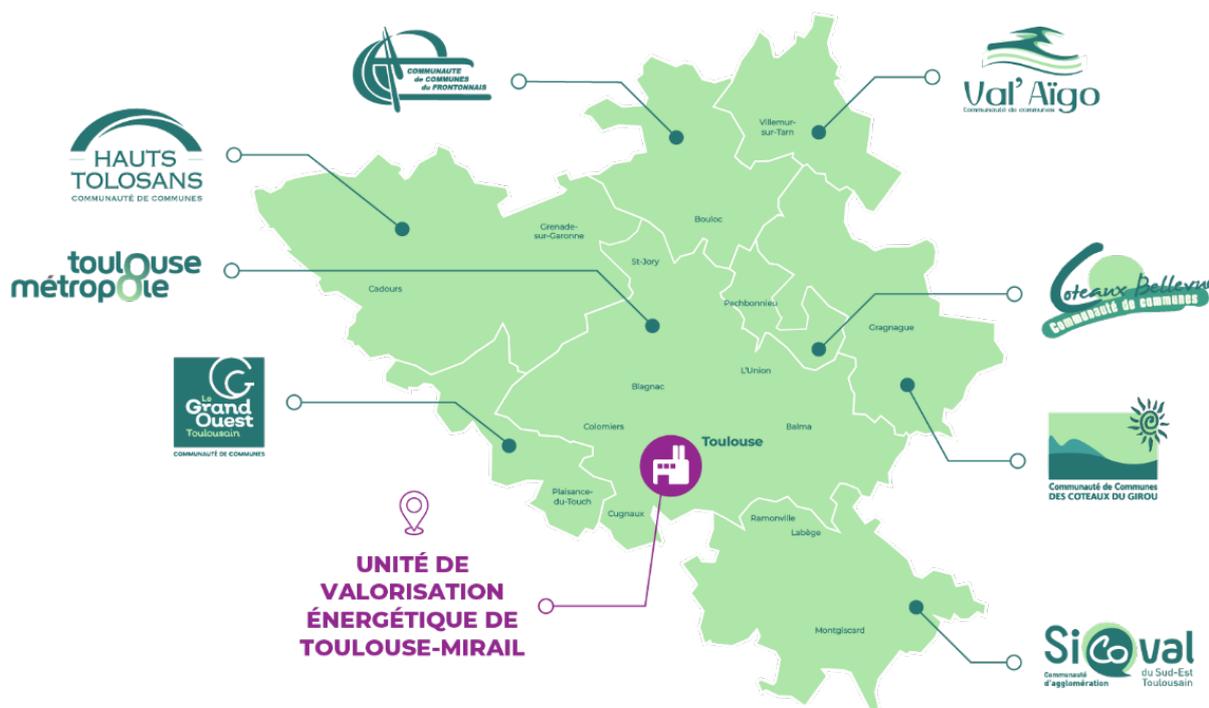


Figure 1 : Membres du syndicat mixte Decoset et situation de l'UVE actuelle.

Source : <https://uve-toulouse.decoset.fr/projet/>

Objectifs du projet selon le maître d'ouvrage

Le projet a vocation selon le maître d'ouvrage¹ à :

- « Repenser l'insertion urbaine, les usages et la réduction des nuisances de l'usine actuelle, grâce à une prise en compte de la vie du quartier et un plan architectural adapté à l'intégration architecturale, paysagère et fonctionnelle dans le quartier. Les technologies les plus modernes permettront aussi de réduire les différentes nuisances, en particulier les rejets.
- Optimiser les performances environnementales et énergétiques :
- Répondre aux besoins du territoire à travers une solution de traitement et de valorisation des déchets maîtrisé énergétique des déchets ne pouvant pas être recyclés et en évitant ainsi le recours au stockage. Il permettra également de continuer à assurer la fourniture d'une énergie en substitution des énergies fossiles ».

Caractéristiques principales

Le projet concerne la reconstruction d'une usine de valorisation énergétique des déchets sur le territoire de Toulouse Métropole. Dans sa décision, suite à la concertation préalable, Decoset a précisé certaines caractéristiques, répondant aux questions du public.

La reconstruction sur site est privilégiée par le syndicat, mais des sites alternatifs doivent être étudiés et le choix du site justifié en comparaison à ces autres sites, dans le cadre de l'évaluation environnementale et présentés au plus tard au moment de l'enquête publique.

Dans sa décision de mars 2023, Decoset précise qu'il ne souhaite plus admettre des déchets produits hors du département de la Haute Garonne.

La capacité de l'UVE a été réduite par rapport au projet présenté lors de la concertation préalable (capacité administrative de 330 000 tonnes à ce jour, passant à 240 000 tonnes).

Coût

Le montant de l'opération était estimé en 2023² entre 280 et 330M€ TTC.

Calendrier :

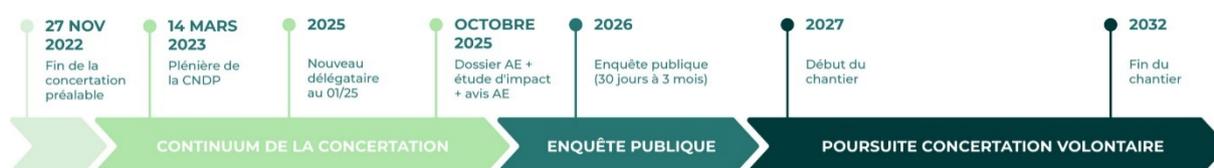


Figure 2 : Calendrier du projet³

¹ Source : site de la concertation : <https://uve-toulouse.decoset.fr/projet/>

² Source : [Rapport du maître d'ouvrage à l'issue de la concertation préalable](#), p.51

³ Source : <https://uve-toulouse.decoset.fr/projet/>

Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable

A l'issue de la concertation préalable, la CNDP, dans son avis du 14 mars 2023⁴, constatait que le syndicat prévoyait de retenir le **scénario de reconstruction sur site**, en prenant en compte les demandes du public suivantes :

- S'agissant du **dimensionnement**, il proposait de réduire la capacité de la future UVE à 240 000 tonnes (l'autorisation actuelle étant de plus de 300 000 tonnes). Il prenait ainsi en compte les demandes du public et indiquait qu'il partageait les objectifs de réduction avancés par les participants durant la concertation mais estimait qu'il devait rester prudent dans ses prévisions pour garantir le traitement des déchets produits.
- S'agissant du **périmètre de provenance des déchets**, il indiquait que la future UVE n'accueillerait plus les déchets ménagers issus de territoires situés hors du département de Haute-Garonne.
- S'agissant de la **localisation**, il envisageait une reconstruction sur site tout en s'engageant à étudier jusqu'à l'enquête publique les possibilités de sites alternatifs qui pourraient être identifiés.
- Le maître d'ouvrage indiquait vouloir poursuivre les échanges initiés lors de la concertation et présente dans ce cadre un dispositif de **concertation continue** complet jusqu'à l'enquête publique et même durant la phase chantier.

La CNDP recommandait alors que :

- Le maître d'ouvrage **rende publiques les études des sites alternatifs** qui lui ont été proposés ou qui pourraient lui être proposés jusqu'à l'enquête publique et les raisons pour lesquelles ces sites ne seraient pas retenus le cas échéant.
- Le maître d'ouvrage **rende publics annuellement les objectifs, les moyens et les résultats des plans de prévention** mis en place sur chacun des territoires adhérents au syndicat et **associe les parties prenantes** au suivi et à la mise en oeuvre de ces plans.
- Le maître d'ouvrage élargisse la concertation en direction des **publics plus éloignés du débat** tout en poursuivant les actions prévues avec les parties prenantes identifiées lors de la concertation préalable.
- Le maître d'ouvrage porte une attention toute particulière au **dialogue avec les parties prenantes proches du site** sur le devenir de cet espace une fois l'usine actuelle démolie.
- Le public soit associé à l'élaboration du dispositif de **surveillance et de suivi de la qualité de l'air** sur le territoire.
- Le maître d'ouvrage, après avis des garants, **rende publiques les modalités de concertation** jusqu'à l'enquête publique et présente de façon détaillée le rôle des différentes instances qu'il envisage de créer.

⁴ https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-03/AVIS_2023_20_DECOSSET_4.pdf

Actualités liées au projet et évolution(s)

En juin 2024, aucune décision complémentaire à celle de mars 2023⁵ n'a été prise vis-à-vis du projet. Cependant, plusieurs actualités liées au projet sont notables suivant les jalons posés dans le calendrier initial : approbation du schéma stratégique 2023-2040 de Decoset en décembre 2023, appel d'offre en cours pour la délégation de service public et poursuite des études.

Avril 2023 - Déc.2023 : Élaboration du schéma stratégique 2023-20240 et du projet d'établissement 2023-2026 de Decoset

Au cours de cette première année de la concertation continue, le syndicat a travaillé sur son [schéma stratégique 2023-2040](#) et sur son [projet d'établissement 2023-2026](#), approuvés en comité syndical le 14 décembre 2023. Les échanges sur ces documents ont été ouverts au public au cours de 3 réunions. Le processus d'élaboration a donné l'opportunité de **débattre du projet d'UVE et de sa place dans la stratégie de Decoset** mais aussi de sujets qui avaient été abordés par le public dans la concertation préalable, intéressé par l'ensemble de la stratégie du syndicat, en particulier concernant la politique de prévention des déchets, les coûts et tarifs, le rôle de Decoset vis-à-vis de ses adhérents, l'implication des citoyen.ne.s et des associations et les moyens mis en œuvre par le syndicat sur les différents sujets.

Juin 2023 : publication de l'appel d'offre pour la délégation de service public

L'appel d'offre pour la délégation de service public (DSP) pour la gestion des deux unités de valorisation énergétique (UVE), a été publiée en juin 2023 conformément aux annonces de Decoset lors de la concertation et reprenant les termes de sa décision à l'issue de la concertation préalable, pour le dimensionnement et l'emplacement. Les candidatures avec les offres initiales ont été remises en octobre 2023 et analysées en CDSP (Commission de Délégation de Service Public) en novembre et décembre 2023. Les négociations ont ensuite pris place avec les soumissionnaires. **La parution de l'appel d'offre a soulevé des interrogations et des demandes de précision du public**, surpris de la rapidité de cet appel d'offre suite à la concertation préalable. Un [webinaire](#) sur le sujet a été organisé en janvier 2024 dans le cadre de la concertation continue. La signature du contrat est prévue en octobre 2024 avec un objectif pour le syndicat que la DSP soit opérationnelle en janvier 2025 à l'issue de la DSP en cours.

2. Quel est le contenu de la DSP UVE 2025-2045 de Decoset ?

Les contrats de DSP en cours :

La DSP Econotre 2001 – 2024 :

- 1 Unité de valorisation Énergétique à Bessières
- 1 centre de tri à Bessières
- 1 plateforme de compostage à Léguevin
- 4 centres de transferts : Grenade, L'Union, Colomiers, Belberaud

La DSP SETMI 2007-2024 :

- 1 Unité de valorisation Énergétique à Toulouse

Transférée à Decoset en 2009 suite à la création de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse

Le choix de gestion de Decoset :

- Nouvelle DSP pour l'exploitation des deux UVE de Bessières et Toulouse
- Marché Global sur Performance pour la construction d'un nouveau centre de tri à Bessières
- Marché d'exploitation des centres de transfert et de la Plateforme de compostage de Léguevin

Le contenu de la DSP UVE 2025-2045 :

- Exploitation de l'UVE existante de Toulouse
- Construction d'une nouvelle UVE en remplacement de l'UVE existante
- Exploitation de l'UVE existante de Bessières

6 | Syndicat Mixte Decoset | Webinaire DSP – 23 janvier 2024

Figure 3 : Présentation du contenu de la DSP - Diapositive présentée lors du webinaire du 23 janvier 2024

⁵ Cf : [Rapport du maître d'ouvrage à l'issue de la concertation préalable](#)

Août 2023 : Début des travaux sur l'usine

Decoset s'était engagé à l'issue de la concertation à réaliser dès 2023-2024 une première phase de mise aux normes avec des travaux pour un traitement des fumées. Ces travaux permettraient, selon le maître d'ouvrage, de réduire le niveau des principaux rejets. Les travaux annoncés de mise aux normes ont été effectivement débutés à l'été 2023 avec une fermeture de l'usine et des mesures d'Atmo⁶ sur la qualité de l'air pendant la fermeture. Les travaux se sont poursuivis et sont encore en cours en juin 2024.

Printemps 2024 : Définition des cahiers des charges d'études complémentaires

Dans le cadre de la poursuite du projet, différentes études sont prévues pour l'élaboration technique du projet et pour les demandes d'autorisations réglementaires. Un enjeu majeur dans les concertations est celui de leur articulation avec la conduite des études d'opportunité, afin que les deux ne se déroulent pas de manière parallèle mais se nourrissent mutuellement.

Au printemps 2024, les cahiers des charges pour les **études complémentaires sur les émissions et la qualité de l'air**, par Atmo et sur l'**étude des sites alternatifs** ont été définis. Les études sont en cours. Le calendrier des études a glissé vis à vis de celui annoncé en septembre 2023 (figure 3).

Les études sont actuellement conduites par Decoset et pourront, pour certaines, être conduites par le délégataire une fois qu'il sera désigné, cela selon les termes de la délégation de service public. Ainsi, l'étude actuelle sur les sites alternatifs vise à identifier deux terrains alternatifs qui pourront être indiqués au délégataire, à charge pour lui d'étudier ensuite les avantages et inconvénients des 3 sites proposés (incluant le site actuel) et d'intégrer cette analyse dans le cadre de l'étude d'impact environnemental, soumis pour avis à l'autorité environnementale (ces deux documents sont constitutifs du dossier d'enquête publique).

Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?

Après un an de concertation, voici un bilan de la mise en œuvre de ses engagements par le porteur de projet du déroulement de la concertation suivant les recommandations formulées à l'issue de la concertation préalable.

Le suivi des engagements du porteur de projet

Decoset a rendu publiques les modalités de concertation continue dans un document présenté à la CNDP et publié en septembre 2023. Ce document a proposé un dispositif de concertation sur la base des recommandations de la CNDP et des garantes, et de la mise en discussion d'une première proposition de modalités lors d'une réunion le 31 mai 2023. Le schéma de gouvernance suivant et le tableau reprennent les modalités prévues.

⁶ Atmo Occitanie est l'organisme chargé de la surveillance de la qualité de l'air et de la diffusion de l'information sur le territoire régional. Cf. <https://atmo-occitanie.org/>.

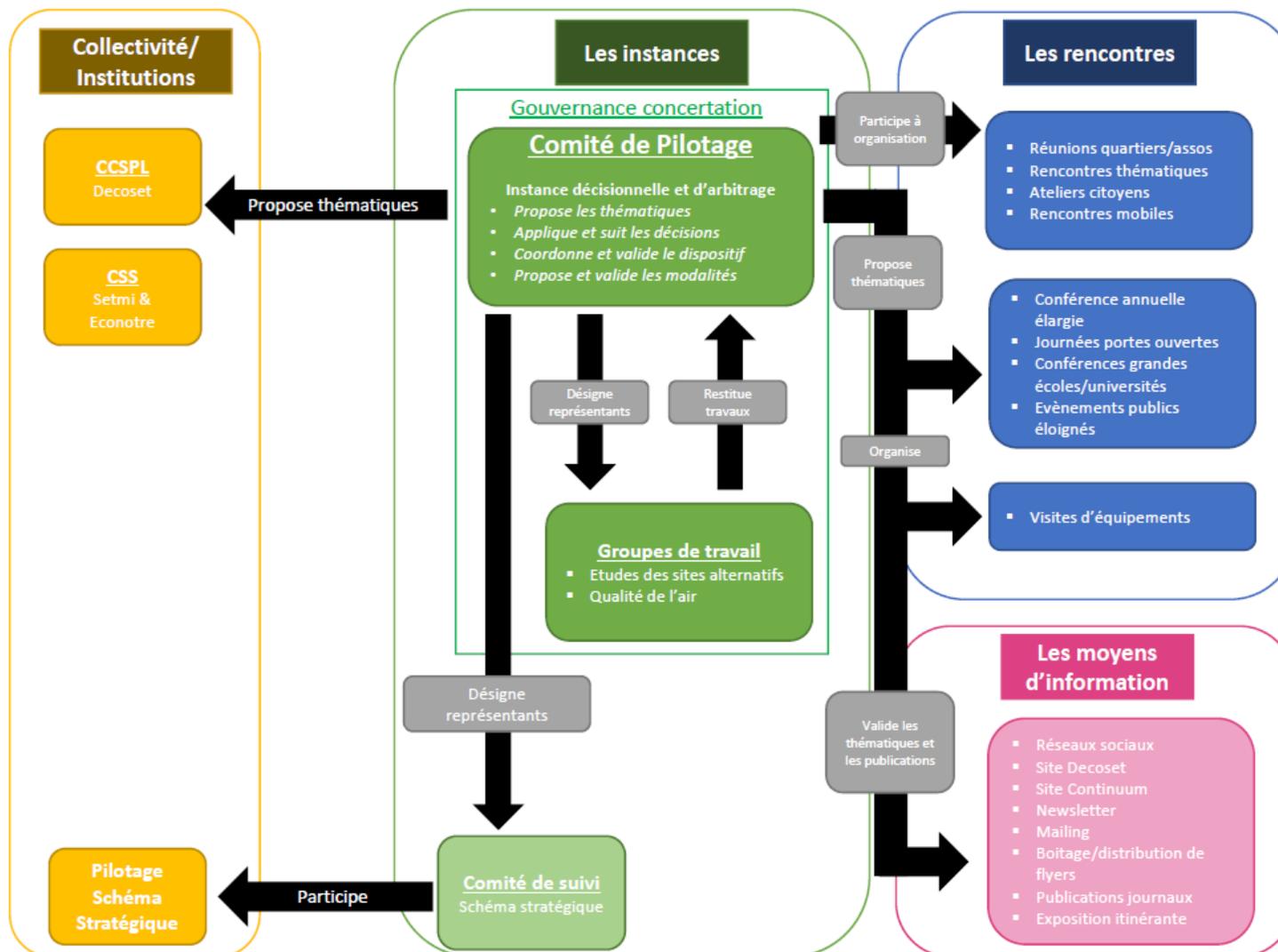


Figure 4 : Schémas de gouvernance de la concertation continue

Source - présentation de Decoset février 2024

OUTILS	FREQUENCE	MODALITES D'ORGANISATION	PARTICIPANTS / COMPOSITION	NIVEAU DE PARTICIPATION
Conférence annuelle élargie	1 par an	Decoset et EPCI	Decoset + EPCI Associations Membres CCSPL Decoset + EPCI Membres CESS EPCI	Co construction
Réunions publiques thématiques	1 par an minimum	Decoset + animateurs extérieurs + experts extérieurs	Public	Co construction
Ateliers citoyens	1 par an minimum	Decoset + animateurs extérieurs + experts extérieurs	Public	Co construction
Réunions publiques quartiers	A la demande – 3 à 4 fois par an	Associations riverains Decoset	Public	Co construction
Webinaire	1 à 2 fois par an	Decoset + experts extérieurs	Public	Information / consultation
Journées portes ouvertes	1 fois par an	Decoset	Public	Information / consultation
Visites d'équipements	Toute l'année	Decoset + prestataires	Public + scolaires	Information
Rencontres mobiles	3 fois par an minimum	Decoset	Public	Co construction
Conférence universités / grandes écoles	1 fois par an minimum	Decoset + experts extérieurs	Public éloigné	Co construction
Evènements à destination des publics éloignés	1 fois par an en + de la ligne ci-dessus	Decoset	Public éloigné (par rotation)	Co construction

Tableau 1 : Dispositifs prévus par Decoset dans le document de présentation du dispositif de concertation continue p34.

Effectivement, les modalités suivantes ont été mises en œuvre par Decoset lors de la période :

Outils d'information :

- **Site internet** dédié à la concertation⁷ incluant un formulaire de contribution : mis en ligne en septembre 2023.
- Communication sur les **réseaux sociaux** de Decoset : Facebook, LinkedIn et X
- Diffusion d'annonces d'évènements et d'informations par **courriels** aux contacts identifiés
- **Communiqués de presse** à l'occasion de la décision suite à la concertation et lors des travaux

18 rencontres en présentiel ont eu lieu de mars 2023 à juin 2024, concernant le projet d'UVE, organisées par Decoset ou auxquelles il a participé sur invitation. Parmi les dispositifs annoncés par Decoset en septembre 2023, seuls la conférence annuelle élargie et le tableau de bord n'ont pas été mis en œuvre. La conférence annuelle élargie est programmée le 17 septembre 2024. Les thématiques identifiées pour être soumises à la concertation continue ont bien été traitées.

Le tableau page suivante recense les rencontres de la période.

Le tableau page 16 reprend les engagements de Decoset pour la concertation continue publiés en septembre 2023 et les actions mises en œuvre correspondantes.

Les garantes constatent que les engagements du maître d'ouvrage ont été suivis dans les modalités mises en œuvre.

⁷ <https://uve-toulouse.decoset.fr>

Date	Titre de la rencontre	Participant.e.s
21/04/23	Réunion ouverte sur le schémas stratégique de Decoset et le projet d'établissement	12 parties-prenantes ⁸
02/05/23	Participation de Decoset à une réunion publique organisée par l'association de Lafourguette* ⁹	Environ 60 ¹⁰
31/05/23	Réunion ouverte sur le dispositif de concertation continue	8 parties-prenantes
07/06/23	Participation de Decoset à une réunion publique organisée par le conseil citoyen de Bellefontaine-Milan*	8 personnes
12/06/23	Participation de Decoset à une réunion publique organisée par l'association de Saint Simon*	Une trentaine de personnes ¹¹
06/07/23	Réunion ouverte sur le schéma stratégique de Decoset et le projet d'établissement	10 parties-prenantes
16/09/23	Participation de Decoset à la journée World Clean Up Day organisée par l'Association des habitants de Lafourguette et l'Association des Parents d'Elèves des écoles Buffon-Lafourguette*	70 personnes dont 30 enfants
07/11/23	Réunion ouverte sur le schémas stratégique de Decoset et le projet d'établissement	11 parties-prenantes
12/12/23	Réunion du comité de pilotage de la concertation continue	1 citoyen et 7 parties-prenantes
23/01/24	Webinaire public sur la Délégation de Service Public (DSP)	42 personnes
12/02/24	Réunion du comité de pilotage de la concertation continue	5 parties-prenantes
26/02/24	Réunion du groupe de travail sur la qualité de l'air	6 parties-prenantes + representant.e.s d'Atmo
28/03/24	Stand à l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées)*	Non renseigné
02/04/24	Participation de Decoset à une réunion publique organisée par l'association de Lafourguette	80 – Intervention d'Atmo
11/04/24	Réunion du groupe de travail sur les sites alternatifs	6 parties-prenantes
27/04/24	Participation à la journée portes-ouvertes de la déchetterie de Plaisance du Touch	Une trentaine en majorité des familles avec enfants
14/05/24	Participation de Decoset une réunion publique du quartier Mirail-Université, Reynerie, Bellefontaine ¹² avec à l'ordre du jour à la demande des habitants : « Quel avenir pour l'incinérateur du Mirail »*	Non renseigné
16/05/24	Réunion du groupe de travail sur les sites alternatifs	5 parties-prenantes
15/05/24	Co-organisation des journées portes ouvertes organisées par Reynerie Service*	1 centaine d'enfants et une demi-douzaine de parents accompagnateurs
27/05/24	Atelier citoyen dédié à la communication relative à l'UVE	5 dont 4 parties-prenantes

Tableau 2 : Rencontres de la première période de la concertation continue

⁸ Nous employons ici ce terme lorsque les participant.e.s sont des représentants d'associations (associations de quartier, environnementales ou du domaine des déchets), socio-professionnels tel la CCI ou de collectivité, telle la Région.

⁹ Les astérisques signalent les rencontres auxquelles les garantes n'étaient pas présentes

¹⁰ Compte-rendu par l'association dans son bulletin Candie N°400, mai 2023

¹¹ Cf <https://www.saint-simon-environnement.org/wp-content/uploads/2023/09/bulletin-juin2023.pdf>, page 4

¹² dans le cadre du dispositif de la Démocratie Locale proposé par la Mairie de Toulouse, animée par le Maire de quartier avec la participation d'élus thématiques et de techniciens

Engagements de Decoset pour la concertation continue ¹³	Actions mises en œuvre entre mars 2023 et juin 2024
· Clarifier les grandes étapes du calendrier à venir et donner un certain rythme à la démarche.	Proposition d'un calendrier dans le document et organisation de rencontres
· Chercher à mobiliser les différents publics en allant à leur rencontre. · Elargir au maximum le champ de la concertation pour intégrer des publics participant traditionnellement peu aux concertations.	Rencontres de proximité : rencontre à l'INSA, visites de site, participation à une journée portes ouvertes, clean up day
· Ajuster les outils en fonction de l'évolution du contexte et en fonction des différents publics concernés. Être en capacité de proposer, en lien avec le ou les garants désignés mais aussi en lien avec les parties prenantes des évolutions du dispositif pour s'adapter aux attentes.	Webinaire sur la DSP et atelier sur la communication sur les événements. Participation aux réunions publiques organisées par des partenaires
· Mettre à disposition du public les données mais également les éléments de compréhension en organisant différentes rencontres avec le public pour partager ces informations. · Assurer la complétude, l'accessibilité et l'intelligibilité des informations et documents transmis aux publics. · Produire et partager tout document d'information complémentaire de sa propre initiative ou à la suite d'une demande d'un acteur de cette concertation.	Document sur le dispositif de concertation continue Site Internet Publication d'une note sur la DSP . Préparation d'un document qui présente succinctement les décisions prises suite à la concertation préalable (non finalisé) Production de comptes-rendus
· Assurer les possibilités de contributions du public et d'échanges directs	Echanges lors des rencontres et espace de contribution sur le site
· Garantir la mise en débat de sujets qui méritent d'être approfondis (...) · Etudes de localisations alternatives. · Insertion urbaine de l'équipement. · Etudes et dispositifs de surveillance des rejets et nuisances. · Objectifs, moyens et résultats de réduction des déchets à la source. · Schéma stratégique. · Délégation de service public et dispositifs contractuels. »(Sujets listés p25 du document)	Programmation de rencontres sur les sujets identifiés et identification de nouveaux sujets tels que la communication en cas d'évènement
· Veiller à ce que des réponses soient apportées à toutes les questions, observations et propositions émises par le public.	Réponse aux questions en présentiel et sur le site
· S'engager à mettre en oeuvre tous les moyens pour que les informations produites soient relayées par les EPCI sur leurs propres outils de communication, à leurs propres réseaux mais également à leurs communes membres et à leurs autres contacts.	Objectif intégré au schémas stratégique et dans le projet d'établissement.
· Organiser des rendez-vous réguliers avec les parties prenantes et le public pour créer des routines et habitudes de participation.	18 rencontres sur la période dont 13 organisés ou co-organisées par Decoset
· Publier régulièrement des tableaux de bord sur la participation, sur les questions et les contributions.	Non fait
· Participer à toutes les réunions de quartier auxquelles il est invité.	Participation à 4 réunions publiques et au clean up day
· Faire participer les parties prenantes et le public à l'élaboration du dispositif de concertation continue mais également à la mise en oeuvre effective des outils.	Mise en œuvre du comité de pilotage de la concertation continue

Tableau 3 : Engagements du maître d'ouvrage et actions mises en œuvre

¹³ page 23 du document « dispositif de participation du public jusqu'à l'enquête publique » https://uve-toulouse.decoset.fr/wp-content/uploads/2023/09/Rapport_Dispositif-continuum_Decoset.pdf

Avis des garantes sur le déroulement de la concertation

Cet avis est fondé sur la participation des garantes à 12 des rencontres¹⁴ qui ont eu lieu dans le cadre de la concertation continue et sur les retours reçus de participant.e.s de vive voix à l'issue des réunions ou par courrier électronique et les échanges avec ces dernier.e.s.

Des échanges réguliers ont par ailleurs eu lieu entre les garantes et Decoset au cours de cette première année : 7 réunions ont eu lieu de mars à décembre 2023 puis une réunion toute les trois semaines en moyenne de janvier à juin 2024. Les échanges en réunion se sont accompagnés de retours écrits (Notes de recommandations et mails). **Le dialogue avec le MO a été constructif et les recommandations des garantes ont conduit à des adaptations du dispositif durant l'année.**

Poursuite de l'information sur la concertation et sur le projet selon différents canaux

La communication lors de la concertation continue s'est faite par les **réseaux sociaux, par le site Internet de la concertation, par voie de presse et par mail**. Les garantes ont recommandé la constitution d'une liste de **diffusion par courriel** pour la concertation avec les adresses de courriel collectées lors de la concertation préalable puis dans chaque temps de concertation. Les personnes ayant transmis leurs coordonnées lors de la concertation préalable ont été informées de la concertation continue. Une dizaine d'articles de presse sont parus au printemps 2023, dans la suite de la publication de la décision de Decoset, puis des articles sont parus à l'occasion d'événements ou concernant la DSP au printemps 2024. Plusieurs associations et collectivités territoriales ont relayé l'information des réunions et du recrutement des membres du comité de pilotage de la concertation continue sur leurs sites et réseaux sociaux.

Des limites ont été soulevées par des participant.e.s sur les modalités d'information mises en oeuvre. Une participante a par exemple déploré lors de la réunion du 2 avril 2024 que la réunion n'ait pas été annoncée sur les panneaux d'information de la mairie et a souligné le caractère limité de la diffusion de l'annonce. Deux épisodes survenus en début de 2024 sur le site de l'usine (épisode neigeux localisé le 7 janvier et nuisances sonores le 29 janvier) ont en outre soulevé un besoin **d'améliorer la communication avec le public** (information et réponses aux questions) **en cas d'évènement**, en complément du numéro téléphonique d'information mis à disposition. Un incident survenu le 7 mars 2024 (renversement de charbon actif) a renforcé cet enjeu tout en mettant en lumière la demande d'information sur les événements même mineurs ou considérés comme tels par l'exploitant. Suivant la recommandation des garantes, la communication auprès du grand public a été l'objet de l'atelier du 24 mai 2024. Le public y a exprimé des besoins d'information sur les protocoles de sécurité existant et les modalités d'information. **L'importance d'utiliser plusieurs canaux d'information** a été soulignée. Des suggestions ont été faites telles qu'utiliser les panneaux d'affichage dans les rues, des messages lumineux à proximité de l'usine, des mailing lists différenciées, la presse généraliste, les réseaux sociaux ou des SMS d'alerte.

Un **nouveau site Internet** a été mis en ligne en septembre 2023 pour le suivi du projet et de la concertation. Cet outil permet une information et le recueil de questions et contributions. Les recommandations des garantes ont porté sur **l'organisation de l'information sur le site, la modération de l'espace contributif en respect du RGPD** (Règlement général de la protection des données) et le respect d'un délai raisonnable de **réponses aux questions** (15 jours recommandés).

Au cours de cette première période :

- 3 contributions ont été versées et 4 questions posées auxquelles le maître d'ouvrage a répondu.
- Le site a été adapté par Decoset en cours d'année pour rendre les informations plus accessibles à un plus large public et faire le lien avec les informations produites durant le débat.
- Des documents ont été publiés sur le site de la concertation suite à la demande de participants, tel que le schéma stratégique et le projet d'établissement.
- Des évolutions sont encore en cours pour compléter l'information et faciliter son accès.

¹⁴ A l'exception des rencontres avec une astérisque dans la page précédente, pour lesquelles les garantes ont consulté le compte-rendu lorsqu'il était disponible.

L'information est également passée par la **production de documents** (note sur la concertation continue et note sur la DSP) et par la réponse aux questions du public en présentiel. Lors des réunions où les garantes étaient présentes, **toutes les questions posées par le public ont reçu une réponse, dans la limite des connaissances disponibles.**

Les garantes soulignent l'implication des équipes de Decoset dans les rencontres participatives, pour veiller à l'information du public et échanger.

Une attention rappelée à soigner la mise en œuvre de la concertation

Une défiance vis-à-vis de Decoset avait été exprimée lors de la concertation préalable quant à la prise en compte de la concertation dans les décisions. Elle est toujours présente lors de la concertation continue. Ce constat a renforcé l'importance de **clarifier le mandat des différentes instances et le cadre de chaque temps d'échange proposé** en termes d'objectifs, d'ordre du jour, de modalités de contribution, de traitement des contributions et de suites données. Le cadre des décisions prises suite à la concertation préalable et des questions soumises par Decoset à la concertation continue a été clarifié dans le [document de présentation de la concertation continue](#) et rappelé pour chaque rencontre selon l'objectif de cette dernière.

Soigner la mise en œuvre a également consisté à répondre à la demande des participantes et participants de **communiquer les documents supports au préalable des réunions**. Les garantes ont appuyé de telles demandes et recommandé de faire un **compte-rendu systématiquement après chaque réunion** pour tracer et rendre compte des échanges en visée de leur intégration dans le processus de décision. Une retranscription intégrale ou un enregistrement peuvent être pertinents dans certains cas mais ne sont pas apparus comme nécessaires ni demandés par les participants. Les recommandations de soin dans la mise en œuvre ont également porté sur l'envoi des invitations suffisamment tôt, le rappel des dates, mais aussi le **choix des lieux de réunion**. Decoset a répondu à la demande de participants que les réunions aient lieu plus souvent dans le quartier de l'UVE plutôt qu'au siège de Decoset, à Balma située à l'opposé du centre-ville de Toulouse. Enfin, les garantes ont alerté Decoset sur les **besoins en moyens humains pour la mise en œuvre de l'ensemble des modalités envisagées**, ce qui a conduit à la mobilisation d'un appui à maîtrise d'ouvrage à l'automne 2023.

Comité de pilotage de la Concertation Continue : une implication du public dans la construction et l'adaptation du dispositif

Un comité de pilotage de la concertation continue a été mis en œuvre. Ce comité se distingue du CSS (comité de suivi de site) en place pour l'usine, qui se réunit de manière annuelle. Il a pour objectif de **suivre la mise en œuvre effective des dispositifs de concertation et de l'améliorer** chemin faisant. Les attributions plus précises ont été discutées avec ses membres et approuvées (cf. encadré page suivante).

L'intention était qu'il soit composé de **3 collèges : un « collège des associations riveraines », un « collège des associations environnementales ou intéressées ou organismes » et un « collège des citoyens »**. Effectivement des représentants des deux premiers collèges étaient bien présents avec une forte assiduité du collège des représentants d'associations riveraines. Le fait de proposer un collège citoyen était original et nouveau pour une majorité du public. Une telle implication est vivement intéressante pour varier les regards. Les garantes ont cependant recommandé des précautions dans la mise en œuvre dont des modalités d'animation spécifiques pour le collège citoyen, et en particulier de veiller à leur bonne information pour permettre leur participation aux débats. Decoset a fait face à une **difficulté de mobilisation pour le collège citoyen**. Seuls 2 citoyens ont effectivement participé au comité de pilotage. Dans un premier temps, des appels ont été lancés sur les réseaux sociaux pour recruter des volontaires. Les membres du panel citoyen de la concertation préalable ont également été invités. L'appel à volontaires a été relayé par des partenaires. Les garantes ont cependant constaté des confusions dans le relais de l'information. Le relais sur un site présentait ainsi le questionnaire de candidature comme un questionnaire de consultation et non pas comme un appel à volontaires. Dans un second temps, suivant la recommandation des garantes, l'appel à candidature a été diffusé selon d'autres modalités, soit dans le journal régional La Dépêche du Midi et lors des rencontres de proximité.

Constatant ce lancement d'une nouvelle campagne de recrutement après la première réunion, les garantes ont recommandé une attention à l'inclusion de nouvelles personnes dans le comité de pilotage. Les difficultés rencontrées rappellent les moyens nécessaires pour la mise en œuvre d'une telle modalité.

Le comité de pilotage s'est **réuni 2 fois** et a pu effectivement échanger sur le dispositif de concertation en vue de son amélioration et désigner des représentants pour les groupes de travail.

Vocation du comité de pilotage de la concertation continue

« Il a vocation à :

- Participer à la définition du contenu des outils de participation, de communication et de sensibilisation des publics.
 - Assurer le suivi de la mise en oeuvre des dispositifs.
 - Proposer des améliorations aux dispositifs.
 - Participer à la préparation des réunions notamment publiques (ordre du jour, contenu, choix des intervenants...).
 - En tant que de besoin et à la demande, créer des comités de suivi thématiques issus de ce comité de pilotage pour travailler sur des points précis : étude des sites alternatifs, suivi de la qualité de l'air, suivi du schéma stratégique...
 - Définir les modalités de désignation des participants à ces groupes thématiques.
 - Être informé de la mise en oeuvre du schéma stratégique et des activités des Decoset, du fonctionnement des équipements, Bénéficier d'une présentation du rapport annuel d'activité.
 - Réfléchir aux modalités et outils permettant de renforcer le partenariat entre Decoset et les associations ou parties prenantes dans le cadre de cette concertation continue.
 - Participer à l'élaboration du cahier des charges et du suivi de l'étude relative aux terrains alternatifs pour l'implantation de l'UVE.
 - Participer aux positions des équipements d'analyse et aux résultats produits par ATMO. »
- Document de présentation du dispositif de concertation continue, septembre 2023

Des modalités en faveur d'une transparence des études techniques et de la délégation de service public

De manière notable, trois dispositifs ont été mis en œuvre dans la période en faveur d'une transparence des études techniques et de la délégation de service public et d'échanges sur ces sujets.

Webinaire thématique sur la Délégation de Service Public (DSP) : En réponse aux demandes de précision du public sur l'appel d'offre pour la DSP, un webinaire a été organisé. Il a rassemblé un public large : élus, agents de Decoset et de collectivités membres, associatifs, citoyen.se.s et représentants de professionnels du secteur potentiellement candidats à l'appel d'offre. Il a permis un partage d'information sur les DSP en général et plus spécifiquement sur le contenu de celle qui concerne l'UVE, dans la limite des contraintes de confidentialité du fait de l'appel d'offre en cours. Cela a également donné lieu à la création d'une [page sur le site](#) et à une note d'information et de réponse aux questions du public. Les associations ont également informé sur ce sujet peu connu du grand public¹⁵.

Groupe de travail sur les études sur la qualité de l'air : La CNDP recommandait dans son avis du 14 mars 2023¹⁶ : « que (...) le public soit associé à l'élaboration du dispositif de surveillance et de suivi de la qualité de l'air sur le territoire » (page 2). La recommandation que le public soit associé à l'élaboration du dispositif de surveillance et de suivi de la qualité de l'air sur le territoire a effectivement été mise en œuvre par le traitement du sujet par le comité de pilotage (réunion du 12/02/24) puis par la création d'un groupe de travail composé de membres du copil, pour échanger sur le cahier des charges

¹⁵ Voir par exemple la page d'information sur le site Internet de l'association Zerowaste <https://zerowastetoulouse.org/evolution-de-lincinerateur-de-toulouse-le-mega-contrat-a-1-milliard-deuros/>

¹⁶ https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-03/AVIS_2023_20_DECOSSET_4.pdf

des études conduites par Atmo. Le sujet était également à l'ordre du jour de la réunion de la CSS (commission de suivi de site) d'octobre 2023¹⁷.

Le groupe de travail implique des agents de Decoset, d'Atmo et des représentants associatifs¹⁸. Les garantes soulignent l'**originalité d'ouvrir un groupe de travail sur le cahier des charges d'une telle étude à des associations de personnes concernées**. Elles soulignent également l'**implication d'Atmo** lors de la réunion de ce groupe de travail et lors de la réunion publique dans le quartier de Lafourguette en avril 2024, dans la contribution à la mise en œuvre du droit à l'information.

Groupe de travail sur l'étude des sites alternatifs : La CNDP recommandait dans son avis du 14 mars 2023¹⁹ que « Le maître d'ouvrage rende publiques les études des sites alternatifs qui lui ont été proposés ou qui pourraient lui être proposés jusqu'à l'enquête publique et les raisons pour lesquelles ces sites ne seraient pas retenus le cas échéant ». **Allant au-delà de cette recommandation**, Decoset a proposé d'impliquer des représentants du comité de pilotage dans un **groupe de travail impliqué dans la définition du cahier des charges et le suivi de l'étude des sites alternatifs**. Le groupe de travail s'est effectivement réuni deux fois pour échanger sur le cahier des charges et le choix du prestataire, dans le respect des règles des marchés publics. Un site alternatif proposé par un représentant associatif, a été inclus dans l'étude. Le groupe de travail doit se réunir à nouveau au lancement de l'étude puis pour présenter les résultats, qui seront partagés plus largement.



Figure 5 : Couverture de la note et captures d'écran du webinaire sur la délégation de service public

Des dispositifs pour aller vers les publics éloignés orientés vers la jeunesse

Plusieurs temps ont effectivement permis d'élargir la concertation en direction des **publics plus éloignés du débat**. De manière notable, Decoset a échangé avec **des enfants et des jeunes** à l'occasion du World clean up day, du stand à l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées) et de deux journées portes ouvertes. La **pertinence de ces temps mais aussi des visites du site** ont été soulignées à plusieurs reprises, en particulier des visites en lien avec les travaux menés en 2024. Ils

¹⁷ Compte-rendu à paraître sur :

https://www.google.com/url?q=https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/setmi-veolia-toulouse-a24268.html&sa=D&source=docs&ust=1709973239085548&usg=AOvVaw0fxLJ31Leaq_fr7JcehGGu

¹⁸ Représentants de l'association Saist-Simon Environnement, l'association des parents d'élèves du collège St-Simon, l'association des habitants de Lafourguette, le collectif de défense du quartier de Saint-Simon, l'association de parents délégués de l'école Buffon (Lafourguette), association des propriétaires du Hameau des Bosquets.

¹⁹ https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-03/AVIS_2023_20_DECOSSET_4.pdf

permettent en effet de recueillir des points de vue différents sur le projet. Des recommandations ont été faites par les garantes pour l'animation des temps avec les publics plus éloignés et renforcer le recueil de contributions à l'occasion de ces échanges.



Figure 6 : Wordl clean up day, 16/09/24, dans le quartier de Lafourquette © Syndicat Mixte Decoset – 2023²⁰



Figure 7 : Rencontre de proximité du 28 mars 2024 sur le campus de l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées) © Syndicat Mixte Decoset - 2024²¹

²⁰ Source : <https://uve-toulouse.decoset.fr/action-sensibilisation-world-clean-up-day-quartier-lafourquette/>

²¹ Source : https://www.linkedin.com/posts/syndicat-mixte-decoset_concertation-rencontremobile-concertationcontinue-activity-7180944020590727170-luPo/?originalSubdomain=fr

Une articulation avec les autres espaces d'information et de concertation concernant la gestion des déchets sur le territoire

Le projet n'est pas la seule action de Decoset qui met en œuvre d'autres dispositifs d'information et de concertation, tels les **CSS** (commissions de suivi de site), instances réglementaires²² ou encore des journées portes-ouvertes de ses infrastructures. En outre, des espaces de concertation sur la gestion des déchets sont également mises en œuvre par d'autres porteurs de projet, dont des **CCSPL** (Commission consultation des services publics locaux) par les membres de Decoset. Une **concertation publique** a été lancée de **mars à octobre 2024, par Toulouse Métropole** pour l'élaboration de son futur **Programme de réduction des déchets (2025-2030)**²³. Les garantes ont porté une attention à l'articulation de ces concertations et fait des recommandations dans ce sens. Par exemple, il a été recommandé de saisir **l'opportunité de journées portes-ouvertes**, pour informer sur la concertation et le projet et échanger avec le public.

Une attention a également porté sur le **calendrier** de la concertation en veillant à ce qu'il n'y ait pas de conflit d'agenda avec les réunions des CSS et des CCSPL auxquelles participent également des représentants associatifs impliqués dans la concertation continue. Ces derniers ont fait part des **difficultés d'engagement en temps des associatifs face à la multiplication des dispositifs**. L'établissement du schémas de gouvernance (cf. page 3) a permis de visualiser les différentes instances et de penser leur articulation. Les participants ont demandé de le compléter en clarifiant la composition de chaque instance. Une demande a par ailleurs été renouvelée de publier la situation des CSS (Commission de suivi du site) et des CCSPL (Commission Consultative de service public locaux) chez les membres de Decoset, leur mode de fonctionnement et leur composition.

Une recommandation de la CNDP à l'issue de la concertation préalable, était de rendre publics annuellement les objectifs, les moyens et les résultats des plans de prévention mis en place sur chacun des territoires adhérents au syndicat et associer les parties prenantes au suivi et à la mise en œuvre de ces plans. Ceci est effectivement du ressort des membres de Decoset et non pas du syndicat. De manière notable cependant, **le schéma stratégique a renforcé le rôle d'animation de Decoset auprès de ses membres et de son appui**. Ceci a répondu à une demande du public. De manière notable, sur chaque sujet, une **communication peut être effectuée par Decoset et/ou via ses membres**. Une attention devrait être portée sur cette possibilité dans la concertation, considérant que le mille-feuille institutionnel autour des déchets (Etats, EPCI membres de Decoset et Decoset) est mal connu du grand public.

Bilan sur les publics impliqués : mobilisation continue des acteurs de la concertation préalable avec un engagement assidu des associations riveraines, efforts et difficultés de mobilisation d'un public plus large

Lors de la concertation préalable, l'information et les moyens de mobilisation du public ont été jugés insuffisants par certains participants, notamment associatifs, qui estimaient que, mise à part la mobilisation de certains quartiers riverains grâce à des associations très actives, la participation du public n'avait pas été à la hauteur des enjeux. La concertation préalable a permis le développement de l'implication des associations, acteurs intermédiaires. La CNDP recommandait pour la concertation continue dans son avis du 14 mars 2023²⁴ que :

- « Le maître d'ouvrage élargisse la concertation en direction des publics plus éloignés du débat tout en poursuivant les actions prévues avec les parties prenantes identifiées lors de la concertation préalable.
- Le maître d'ouvrage porte une attention toute particulière au dialogue avec les parties prenantes proches du site sur le devenir de cet espace une fois l'usine actuelle démolie. »

²² [L'article L. 125-2-1 du Code de l'environnement](#) prévoit que le préfet crée pour tout centre collectif de stockage qui reçoit des déchets non inertes une commission de suivi. Les CSS constituent un cadre d'échange et d'information, notamment sur les évolutions réglementaires et sur la gestion des risques liés aux installations.

²³ Des rencontres de proximité, visites de site (usine d'incinération et centre de tri) et ateliers thématiques sont prévus cf : <https://jeparticipe.metropole.toulouse.fr/processes/PLPDMA?locale=fr>

²⁴ https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-03/AVIS_2023_20_DECOSSET_4.pdf

Nous constatons à l'issue de cette première période la **poursuite de la mobilisation d'acteurs impliqués dans la concertation préalable avec une implication forte des associations des quartiers riverains** en particulier dans le comité de pilotage, dans les groupes de travail et dans l'organisation de temps spécifiques (réunions publiques de quartier, Clean up day) précieux pour impliquer un plus large public. De nouvelles associations (par exemple de parents d'élèves) et des citoyen.ne.s ont participé à l'occasion de la concertation continue. **Le dialogue avec les parties prenantes proches du site s'est ainsi développée** avec la participation de Decoset à 4 réunions publiques organisées par des associations de quartiers riverains, à une réunion publique de quartier ou encore au clean up day et aux journées portes-ouvertes de Reynerie Service.

La mobilisation quantitative reste faible en termes de nombre de participant.e.s et des difficultés ont été rencontrées pour mobiliser, cela malgré les moyens mis en oeuvre, par exemple, pour recruter les membres du collège citoyen du comité de pilotage de la concertation continue ou pour l'atelier du 27/05/24. Le manque de mobilisation est également constaté par des acteurs associatifs tout en notant la **qualité des débats**. En termes de qualité, la concertation a vu la mobilisation d'une **diversité notable de publics**, en termes des objets des associations mobilisées, du quartier de provenance des citoyen.ne.s impliqué.e.s, de genre ou d'âge. Sur l'ensemble des réunions, nous avons observé une relative mixité de genre parmi les personnes présentes. S'il y avait une quasi parité de genre lors du webinaire sur la DSP, la prise de parole était cependant en majorité masculine. Lors des réunions publiques, classiquement, la moyenne d'âge était plutôt élevée. Les dispositifs pour aller vers les publics éloignés ont permis des échanges avec des jeunes de différentes tranches d'âge des classes primaires aux études supérieures, jusqu'aux parents. D'un point de vue des catégories socio-professionnelles, nous n'avons pas de moyen d'évaluer la participation. Une attention est cependant portée sur le fait d'aller dans les différents quartiers voisins de l'usine, dont les profils socio-démographiques sont différents. Des représentants du monde économique ont participé aux réunions sur le schéma stratégique.

« La participation d'une trentaine de personnes paraît bien faible face aux enjeux concernant l'incinérateur de Monlong, cela n'a pas empêché d'avoir un débat très animé !
[Compte-rendu de la réunion publique du 12/06/24 par l'association de Saint Simon](#)

La période a vu une **faible implication des élus**, relevée par le public. L' élu de quartier était présent le 14 mai 2024, une élue de l'opposition le 02 avril 2024 et le président de Decoset lors du lancement du Copil. Une attente est exprimée vis-à-vis du dialogue avec les élus de Decoset, ceux des EPCI membres et ceux de la Région. Un objectif de la conférence annuelle élargie est de proposer un temps d'échange entre élus, associations et public.

« Participante : *« Il faudrait que les EPCI viennent aux réunions. Le groupe d'étudiants qui a participé à la concertation était étonné qu'il n'y ait pas un élu à ces réunions. Il faudrait qu'ils soient plus impliqués. » (...)*
Participant (...) *Decoset est un outil au service des EPCI. Je ne trouve pas normal qu'une discussion comme ce soir ne soit pas tenue en présence des élus. »*
Compte-rendu de la réunion du 02/05/23 par l'Association de Lafourquette

En conclusion, du point de vue des garant.e.s, le droit à l'information et à la participation a bien été respecté dans la période.

Les arguments exprimés

Cette section présente une synthèse des arguments suivant les différentes thématiques et identifie les interrogations du public n'ayant pas obtenu de réponses à ce stade. Elle développe plus spécifiquement les arguments ayant été portés dans la concertation continue au regard du bilan effectué par les garant.e.s suite à la concertation préalable.

Une attention soutenue sur la prévention et la réduction des déchets à la source et sur les moyens pour atteindre ces objectifs

Les **préoccupations fortes envers la nécessité de réduire les déchets produits**, exprimées lors de la concertation préalable, toutes modalités confondues ont été réitérées lors de la première année de la concertation continue. Le **rôle de DECOSSET dans la gestion amont des déchets et sa capacité à influencer sur les politiques de collecte et de réduction** ont continué à être interrogés. Si le choix de Decoset de limiter le périmètre a bien été reconnue, des interrogations subsistent pour le futur, selon l'évolution de la production de déchets impliquant des questionnements sur le dimensionnement et la viabilité pour le délégataire. Une attente de politiques fortes, rapides, lisibles et mesurables et de moyens pour toutes les collectivités adhérentes à DECOSSET en matière de réduction des déchets a été renouvelée, dont la poursuite de l'exploration de tarifications incitatives²⁵. Des questions ont porté sur les prévisions sur la réduction des déchets à la source et sur l'ambition des moyens mis en œuvre pour cela vus les spécificités du territoire et l'enjeu de respecter la réglementation.

L'ouverture au public des discussions sur l'élaboration du schéma stratégique et du projet d'établissement ont permis de mettre en perspective le projet dans un cadre plus large. A l'occasion de ces réunions, différents sujets ont été abordés, dont **l'égalité de tarif** pour tous les habitants du territoire, les **tarifications incitatives** de niveau 1 et 2²⁶, **l'implication des EPCI** dans la prévention, le rôle de Decoset auprès de ses membres, l'instance de suivi du schéma stratégique de Decoset, etc. Des demandes d'information ont été réitérées sur l'état des lieux des PLPDMA (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés)²⁷ et des CCSPL (Commission Consultative de service public locaux) (dont leur composition) des membres de Decoset. Des questions ont été posées lors des différentes réunions sur la mise à disposition de **modalités de compostage** rendue obligatoire en janvier 2024 ; sur les **modalités de tri** ; sur la part des déchets qui vont à l'incinération ; sur la **classification des déchets** et les moyens pour l'accompagnement des entreprises et les particuliers dont les **nouvelles REP** (Responsabilité Elargie du Producteur); sur **l'accès aux déchetteries**, leur ergonomie et l'adéquation du réseau aux besoins des habitants, etc. Les garantes ont recommandé de tracer toutes les demandes et questions dans les comptes-rendus et à Decoset d'y répondre. Des comptes-rendus ont été produits et diffusés.

Des représentants associatifs ont proposé **que les associations jouent un rôle de relais** auprès des citoyen.ne.s, en termes d'information et pour l'action. Le schéma stratégique a clarifié dans l'action D4 de Renforcer et développer les partenariats avec les acteurs du territoire dont développer des échanges avec les associations. La question du rôle des associations comme relais de l'information a également été discuté à l'occasion de l'atelier sur la communication auprès du grand public et leur engagement reconnu.

²⁵ On parle de tarification incitative quand la redevance ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères inclut une part variable en fonction de la quantité de déchets produits.

²⁶ La tarification incitative est dite de niveau 1 lorsqu'il s'agit du tarif appliqué aux usagers par les membres de Decoset et de niveau 2 lorsqu'il s'agit du tarif appliqué par Decoset à ses membres.

²⁷ Document de planification élaborés de manière obligatoire par les collectivités territoriales qui collectent les déchets, c'est-à-dire les membres de Decoset et ayant pour objectif de définir des mesures visant la réduction de la quantité de déchets ménagers et assimilés. Cf : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/cadre-general-prevention-dechets>

Poursuite des questionnements sur le dimensionnement de l'usine, son emplacement, son rapport au réseau de chaleur et sur la délégation de service public

Le dimensionnement de l'usine et l'opportunité de reconstruire sur place restent remis en cause par une partie du public. Decoset a réaffirmé le choix de dimensionnement fait considérant qu'un scénario de réduction drastique des déchets à court terme est irréaliste tout en restant un objectif pour le syndicat. La future UVE a été présentée comme « un équipement de transition » pour traiter les déchets avant que leur quantité ne réduise.

« Le gros de la discussion a concerné, bien sûr, la localisation de cette construction ; les participants étant clairement opposé à sa reconstruction au même emplacement, en plein au milieu de dizaines de milliers d'habitants et à 300 m du collège.

Le DECOSSET a alors déclaré qu'il était prêt à faire réaliser l'étude du choix de l'emplacement par un cabinet indépendant et à y associer les diverses associations. M. Guyon a insisté sur l'impératif (selon le Decoset) de construire l'usine dans Toulouse, point de vue qui n'était pas partagé par les riverains »

[Bulletin de l'association Saint-Simon Environnement – mai-juin 2023 - compte-rendu de la réunion publique sur le devenir de l'incinérateur avec le DECOSSET le 12 juin, p 4-5](#)

« Concernant les points négatifs, pour nous le dimensionnement à 240 000 tonnes n'est pas satisfaisant. Nous sommes également insatisfaits de la reconstruction sur place. La recherche de terrains n'est pas satisfaisante et doit être poursuivie dans le cadre de l'enquête publique. Nous serons donc vigilants à ce que toutes les solutions soient envisagées. »

Compte-rendu de la réunion du 2 mai 2023 par l'association de Lafourquette, p.6

L'implication de membres du comité de pilotage dans la définition du cahier des charges de **l'étude des sites alternatifs** a permis d'explicitier les critères d'étude des sites. La réglementation oblige effectivement de comparer 3 terrains, en examinant les avantages et inconvénients, avant de faire le choix final²⁸. Le rapport final de la concertation préalable précisait que quel que soit le lieu final retenu, il serait dans la Métropole, dans une zone proche des lieux de collecte, pour éviter d'avoir à créer de nouveaux centres de transfert et à générer de nouvelles nuisances. La concertation a porté sur la définition de la « distance raisonnable » à l'UVE actuelle, à considérer dans l'étude. Les représentants du copil ont questionné la possibilité de se raccorder à un autre point du réseau de chaleur. Une « distance raisonnable » de 5 km a été retenue dans le cahier des charges, comme un critère pondérable. L'étude portera au final sur un rayon de 10km autour de l'UVE, sur proposition du candidat retenu. Les participants ont questionné la possibilité d'études complémentaires à l'étude en cours. Decoset a exprimé la possibilité de telles études dans la limite de coûts raisonnables et d'accord des propriétaires des sites. Les critères exclusifs et pondérables ont été clarifiés. Ainsi, concernant la prise en compte du PLUiH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat), les contraintes de statut²⁹ d'un terrain ne l'excluent pas mais la présence de couloirs aériens est exclusive.

Concernant le rapport de l'UVE au réseau de chaleur, des questions ont également été soulevées sur le **rendement énergétique** de l'usine en questionnant la destination au réseau de chaleur vis-à-vis de la production électrique. L'alternative d'utiliser la chaleur des eaux souterraines (géothermie) a été soulevée. Decoset s'est tourné vers la Métropole pour connaître le rendement du réseau de chaleur et un positionnement sur les alternatives. La réponse est en attente.

²⁸ Le code de l'environnement précise que l'identification de sites alternatifs et les raisons pour lesquelles ces sites ne seraient pas retenus sont des éléments constitutifs de l'étude d'impact environnemental. Cette étude, produite par le porteur du projet doit figurer dans le dossier d'enquête publique avec l'avis de l'autorité environnementale (autorité administrative indépendante) et l'éventuelle réponse de la maîtrise d'ouvrage à cet avis.

²⁹ Par exemple s'il est constructible ou non constructible ou dans une zone urbaine, à urbaniser, naturelle ou agricole

Suite à la parution de l'appel d'offre pour la **délégation de service public**, des demandes d'explications ont été formulées par le public, en particulier sur les points qu'ils voyaient en contradiction avec les orientations choisies suite à la concertation. Le webinaire organisé en janvier 2024 ainsi que la publication associée ont permis de répondre aux questions posées sur les avantages et inconvénients d'une DSP, sur les critères de choix, sur le coût et le montant de la subvention pour le délégataire, sur les résultats de l'étude des sols jointe au dossier fourni aux candidats, sur la considération des sites alternatifs, sur les actions de sensibilisation du public par le délégataire.

Exemples de questions dans le chat lors du webinaire sur la DSP

Est-on sûr que ce (une DSP) sera plus rentable et plus efficace ? Pourquoi ?

Decoset va donc investir c'est ce que vous nous dites, mais quelle logique allez-vous utiliser pour positionner le curseur de votre contribution ?

Est-ce que dans les critères liés à la sensibilisation de la population il y a des éléments de type contrat de performance incitant à réduire les volumes traités par une action forte sur la réduction des déchets, comme cela se fait pour l'incinérateur du Grand Montauban ou en périphérie de Montpellier ?»

Renforcement des interrogations sur les émissions de l'UVE et leurs impacts sur l'environnement et sur la santé

Les interrogations et inquiétudes concernant les émissions de l'UVE et leur impact sur la qualité de l'air, du sol et sur la santé, présentes lors de la concertation préalables (voir annexe 2) ont été renouvelées lors des réunions du printemps 2023 de la concertation continue.

« Participant.e : (...) Après ce que l'on demande, ce n'est pas d'avoir une simple commission à la préfecture, mais de vrais moyens de contrôle. Personnellement j'ai été impacté directement par AZF et nous souhaitons pouvoir faire intervenir des experts de notre choix pour avoir des moyens de contrôle sur l'usine.

Participant.e : On vient de nous dire que les émanations vont être réduites d'un tiers, mais qui fait les études de contrôle et dans quel rayon ? Qui est impacté par les rejets ? (...)

Participant.e : « Pourrez-vous parler dans une prochaine réunion des rejets ? »»

[Compte rendu de la réunion publique du 07/06/2023 par le conseil citoyen Bellefontaine-Milan](#)

« Les participants ont également relevé la difficulté d'accéder aux mesures effectuées au niveau de l'incinérateur et celles faites par les capteurs extérieurs. Le DECOSSET a alors indiqué qu'il travaillait à rendre facilement accessibles l'ensemble de ces données sur un site internet unique. »

[Compte-rendu de la réunion du 12/06/2024 par l'association Saint Simon Environnement](#)

Des réponses ont été apportées dans des réunions suivantes et des connaissances partagées. Lors de la première réunion du groupe de travail sur son étude, le 26/02, Atmo a restitué les résultats d'analyse et fait une proposition de localisation des capteurs pour les années 2 et 3. Les participants ont fait des retours sur ces éléments. L'intérêt des mesures dans les structures scolaires a été souligné. Des demandes de précisions persistent cependant de la part des associations riveraines qui participent à ce groupe de travail.

- sur les **indicateurs suivis par Atmo** : sont-ils pertinents pour mesurer les rejets effectifs de l'incinérateur ? Leur nombre est-il suffisant ? D'autres mesures seraient-elles pertinentes vis-à-vis d'un impact sur la santé ?
- sur le positionnement de capteurs tests d'Atmo sur les **perturbateurs endocriniens** : pourquoi dans le quartier de Lardenne et non dans les quartiers riverains de l'incinérateur ?

La présentation des résultats des mesures effectuées par ATMO Occitanie pendant les périodes "atypiques" (Covid, arrêt de l'usine à l'été 2023) était également à l'ordre du jour de la réunion publique organisée par l'association de Lafourquette, le 02 avril 2024 avec la présentation des travaux effectués. Le public s'est étonné des résultats des mesures d'Atmo pendant la fermeture de l'usine selon lesquels il n'y avait pas eu de baisse tendancielle de niveau de polluants. Selon ces résultats, les activités de

la Setmi contribuent de manière limitée localement et d'autres activités sont à l'origine des pollutions. De tels résultats sont questionnés. Le public a en outre demandé de clarifier

- l'influence des travaux sur les émissions, en revenant sur les prévisions de réduction annoncées en amont et vis-à-vis de la réglementation.
- l'impact de l'augmentation de la température des rejets de la cheminée qui seront devenus invisibles suite aux travaux. Effectivement, suite aux travaux, les nouveaux filtres suppriment le traitement humide. Le panache actuel constitué de vapeur d'eau disparaîtra. Les fumées seront plus chaudes et ne seront pas visibles.
- Une justification des nouveaux seuils maximum d'émission définis dans les arrêtés préfectoraux pour les deux incinérateurs du Mirail et de Bessières, ceux-ci étant au-dessus des normes réglementaires³⁰.



Figure 8 : Réunion publique organisée par l'association de Lafourguette 02 avril 2024, Photo des garant.e.s

Des demandes de précisions ont également été formulées concernant l'**impact sur la qualité des sols** sur la santé, (en particulier suite à la mise en visibilité de taux de plomb importants sur certains lieux du site et suite à l'analyse d'œufs dans le voisinage). Les résultats d'analyses complémentaires sur les dioxines et les furanes sont attendus en identifiant l'origine de ces polluants.

Les **nuisances sonores et leur impact** ont également été discutés. Le public a proposé de mettre en œuvre un dispositif d'enregistrement et d'analyse des bruits en continu, lors du fonctionnement normal de l'usine. La **compétence de riverains** a été soulignée à ce sujet et leur connaissance de l'usine, en même temps que la **méconnaissance des nouveaux venus**. Il a été suggéré de distribuer une plaquette aux nouvelles personnes riveraines. Une attente d'information a porté sur ce qu'ils se passerait en cas d'incident majeur, qui pourrait être donnée dans la suite de la concertation par les autorités en charge, soit les services de l'Etat. Un enjeu d'information a été soulevé mais accompagné de demandes de précautions pour ne pas trop inquiéter et de vigilance sur le vocabulaire utilisé.

« **Participant** : « Je voudrais savoir pourquoi, de temps en temps, une soupape s'ouvre et fait un bruit infernal dans le quartier. » » Reunion 02/05/24
« Les riverains qui habitent depuis 40 détectent à l'oreille les bruits suspects. » Atelier citoyen 24/05/24

³⁰ D'après l'[arrêté du 12 janvier 2021 relatif aux meilleures techniques disponibles \(MTD\)](#) précisant les nouvelles normes applicables, la limite d'émission de NOx pour les usines existantes est de 80 mg/Nm³, sauf dérogation validée par le préfet et après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST de la Haute-Garonne). Des associations ont eu pour information qu'une dérogation a été demandée par le syndicat DECOSET à la préfecture qui l'a validée après avis du CODERST, afin de limiter l'abaissement de la VLE applicable à 150 mg/Nm³ au lieu de 80 mg/Nm³ pour les deux incinérateurs.

La demande d'un **avis médical public sur les effets de l'incinérateur sur les populations riveraines et sur les personnes travaillant sur le site** a été renouvelée par le groupe de travail et lors de la réunion publique du 02 avril. Decoset comme Atmo ont répondu lors de la concertation préalable puis lors de la concertation continue, que la conduite d'une **expertise sanitaire ou médicale** n'était pas de leur compétence mais de celle des autorités publiques de santé. Decoset a proposé d'appuyer la demande du public, auprès des autorités préfectorales et de santé, en particulier dans le cadre de la CSS, pour qu'une expertise leur soit commandée.

« **Participant.e** : « On a vu un aspect assez large de la gestion. Nous en tant qu'habitants autour de l'usine, nous sommes plus préoccupés par les rejets de l'usine. J'ai lu que nous étions les champions en rejet de Nox. Nous sommes dans un environnement où il y a beaucoup d'habitations et même une école. Moi personnellement, je suis très préoccupé par les rejets de l'usine. »

Participant.e : « Dans les histoires de délégations, qui est le porteur de la responsabilité de la santé publique ? » Réunion publique 12 juin 2023

« *Quelque chose d'important n'est pas pris en compte : la conséquence sur la santé des gens. Des gens dans la salle sont là depuis la création de l'installation.* » Réunion publique du 02/04/24

« *On n'oublie pas les hommes et les femmes qui y travaillent.* » Réunion publique du 02/04/24

La suite de la concertation continue

Les prochaines étapes du projet et de la concertation

Les prochaines étapes de la concertation sont la réunion du comité de pilotage en juillet et la conférence annuelle élargie en septembre, temps fort de partage avec l'ensemble des acteurs. L'année 2 devrait ensuite suivre le même schéma que l'année 1 avec la mise en œuvre de différentes rencontres (cf tableau page 3). Le calendrier et la précision des thématiques seront discutés en copil en juillet.

Le choix du délégataire pour la DSP est prévu en octobre 2024.

Préconisation des garantes sur la suite de la concertation continue

A l'issue de cette première année, les préconisations suivantes sont formulées :

Soigner les modalités et poursuivre l'ouverture à un large public

Dans un **contexte de défiance toujours présente**, les garantes rappellent l'importance de **soigner les modalités** : clarification du cadre de chaque temps, invitations suffisamment à l'avance et renouvelées, transmission de documents préparatoires au besoin, comptes rendus. La première année a vu la mise en œuvre du schéma de concertation défini, à l'exception de la conférence annuelle élargie. Une attention devra être maintenue sur l'articulation des différents temps de concertation. Nous relayons la demande formulée par le public de compléter le schéma de gouvernance en clarifiant la composition des différentes instances. Nous recommandons à Decoset de publier une **note de mise à jour des objectifs de la concertation préalable et du calendrier pour la deuxième année** incluant le calendrier des études et autres temps marquant du projet

Il s'agit également de poursuivre la **communication auprès d'un large public** (information et mobilisation) : mise à jour et développements du site de la concertation et son lien avec les autres sites (Decoset Atmo), journal et réseaux sociaux, actions presse. Les garantes recommandent à Decoset de **consolider la liste de diffusion par courriel** des personnes intéressées par le projet et/ou par la

politique des déchets **et de mettre en œuvre une newsletter régulière** auprès de ces personnes. Cette newsletter contribuera à informer sur l'avancée du projet et sur les modalités de concertation. Dans un souci d'intelligibilité et de continuité de l'information, les garantes recommandent cependant que cette newsletter ne soit pas propre à la concertation continue mais un outil de Decoset pour informer plus largement et inscrire le projet de reconstruction d'UVE dans la politique de Decoset. Elles invitent le syndicat à penser l'articulation de cet outil avec les autres outils d'information existant : réseaux sociaux et outils d'information des membres de Decoset et des associations. Lors de la seconde année, une information est plus spécifiquement attendue sur la poursuite des travaux et sur la délégation de service public. Elles invitent par ailleurs Decoset de répondre aux attentes formulées par les participant.e.s par rapport à la communication en cas d'évènement. Une attention sera portée aux recommandations du comité de pilotage pour favoriser l'accessibilité des échanges et favoriser l'appropriation par un public non-initié à la concertation. **D'autres supports d'information pourraient également être produits, tel un dépliant A4 sur le projet et la concertation continue** qui puisse être distribué lors des événements ou encore des supports spécifiques, plaquettes ou panneaux d'exposition, selon les thématiques (voir Annexe 2 sur les enjeux des émissions et de leurs impacts).

Certain.e.s citoyen.ne.s et acteurs.rices très impliqué.e.s suivent l'ensemble des réunions et des productions depuis plusieurs années. D'autres ont une implication plus ponctuelle voire sont nouveaux venus dans la concertation. Il s'agit de maintenir lors des rencontres des modalités pour inclure l'ensemble des participant.e.s. Une attention doit être portée à **l'ouverture du dispositif** et à donner accès à l'information à toute personne. En particulier il s'agit de veiller à la tenue de réunions dans les différents quartiers riverains, en lien avec les associations de quartier, les associations de parents d'élève mais aussi les conseils citoyens de Bellefontaine et de Reynerie. Les garantes recommandent de **poursuivre l'implication de Decoset dans les temps de concertation organisés par d'autres acteurs et dans la co-organisation de rencontres**. Si le **collège citoyen** du comité de pilotage n'a pas pu être effectivement mis en place dans l'année 1 du fait de la difficulté de recrutement de volontaires, nous appuyons l'intention de Decoset d'associer des citoyen.ne.s dans un tel collège et recommandons de soigner l'association des citoyens déjà membres en veillant en particulier à leur bonne information. L'initiative d'un collège citoyen reste en effet pertinente pour nourrir la concertation d'autres perspectives. Son extension pourrait être réétudiée dans la suite, en tenant compte des moyens à mobiliser et de la dynamique des échanges.

Il s'agira ainsi de **continuer le dialogue avec les parties prenantes proche du site** mais également de poursuivre la mise en œuvre de dispositifs auprès des **publics éloignés du débat**, dont à l'occasion de journées portes ouvertes ou les événements tels que le Clean up day. Une modalité spécifique **d'implication des acteurs économiques** pourrait être mise en œuvre, par exemple avec la CCI. Enfin, une **implication des élus** de Decoset et de ses collectivités membres est attendue dans la concertation.

Poursuivre l'articulation de la concertation continue avec les études et la DSP

Il s'agira dans la suite de veiller à ce que concertation et études **se nourrissent mutuellement**. Les études comme la concertation permettront de répondre aux questions du public et de poursuivre l'explicitation des termes des choix. Nous recommandons de :

- **réunir à nouveau le groupe de travail sur l'étude des sites alternatifs** pour la présentation des résultats et de **partager largement les résultats** de l'étude lors d'une réunion publique dans la deuxième année ;
- **poursuivre l'activité du groupe de travail qualité de l'air** au-delà de la définition du cahier des charges de l'étude ATMO 2024-2025, pour un suivi de la mise en œuvre de l'étude, en maintenant le groupe de travail **ouvert** à la participation d'autres associations et parties prenantes ; puis partager l'information sur le dispositif de mesures **sur la qualité de l'air et les émissions auprès d'un public large** en particulier dans les autres quartiers riverains de l'UVE: Bellefontaine, Reynerie et Saint-Simon, pour atteindre un public plus large.
- **poursuivre l'information sur la DSP**
- poursuivre dans la suite de la concertation **l'ouverture des études au public, sur d'autres sujets** qui pourraient donner lieu à la création de nouveaux groupes de travail thématiques

Concernant l'étude des sites alternatifs, des interrogations ont porté plus spécifiquement sur les contraintes de **raccordement au réseau de chaleur** et la possibilité d'alternatives au raccordement actuel. Certaines questions ne sont pas du ressort de Decoset mais de la Métropole gestionnaire du réseau de chaleur. Les Garanties recommandent à Decoset de solliciter la Métropole pour répondre à ces questions du public à l'occasion d'une réunion publique de partage des résultats de l'étude des sites alternatifs.

Le caractère sensible et technique du sujet des émissions et de l'impact environnemental, invite à porter une attention spécifique aux supports de communication adressés à un plus large public en veillant à une intelligibilité des informations. Des recommandations plus précises figurent dans l'annexe 2 dont la production de supports spécifiques pour partager les connaissances, la création d'une page internet sur le sujet sur le site de Decoset, la poursuite de la publication des bilans d'Atmo sur le site de la concertation.

Concernant les enjeux de santé, les garanties :

- **constatent un besoin de renforcer le dialogue entre le public et les autorités sanitaires** pour répondre aux demandes de précisions sur la situation actuelle en termes d'impact de l'UVE sur la santé des riverains et plus spécifiquement à la demande d'une étude épidémiologique.
- recommandent au maître d'ouvrage d'organiser dans le cadre de la concertation continue des temps d'**information et de concertation autour de l'étude d'évaluation des risques sanitaires (ERS) incluse dans l'étude d'impact du projet**³¹. Dans un premier temps, en 2024, une réunion publique ou un webinaire public pourrait impliquer des expertises de différents champs, dont le champ de la santé, pour exposer l'état des connaissances sur les effets des rejets des incinérateurs sur la santé humaine, les connaissances concernant le site de l'UVE, la méthode et les échéances prévues pour conduire l'ERS du projet. Il s'agirait d'échanger sur ces éléments, de recueillir les retours du public et de clarifier les attentes. Des modalités pourraient être définies pour associer le public à l'étude sur le sujet.

Poursuivre l'articulation de la concertation avec les autres espaces concernant la gestion des déchets

Au-delà du projet en tant que tel, des questions et des contributions du public ont porté sur la gestion et la politique des déchets dans son ensemble. La recommandation est renouvelée que le maître d'ouvrage **rende publics annuellement les objectifs, les moyens et les résultats des plans de prévention** mis en place sur chacun des territoires adhérents au syndicat et **associe les parties prenantes** au suivi et à la mise en œuvre de ces plans. Ceci implique, de répondre à une demande du public de mieux diffuser les **dossiers d'information au public sur le fonctionnement du Centre de valorisation des déchets urbains de Toulouse** produit annuellement et remis aux membres de la CSS (Commission de suivi du site). Un lien pourrait être ajouté vers ces documents sur le site internet de la concertation. Concernant les CSS et les CCSPL (Commission Consultative de service public locaux), des demandes du public ont été renouvelées pour publier la situation de ces instances en termes de fonctionnement et de composition à l'échelle du périmètre de Decoset. Dans son rôle d'animation auprès de ses membres, Decoset pourrait appuyer l'information et l'association du public sur la mise en œuvre des PLPDMA (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés)³².

Toulouse Métropole a lancé une **concertation publique de mars à octobre 2024, pour l'élaboration de son futur Programme de réduction des déchets (2025-2030)**. Les garanties appuient les contacts pris par Decoset pour **articuler la concertation continue avec cette dernière** et répondre à une demande exprimée de cohérence des politiques publiques.

³¹ Dans le cas d'une nouvelle installation industrielle et en l'occurrence d'une reconstruction, conformément aux articles R 122-5 et R 512-8 du code de l'environnement, l'étude d'impact doit examiner notamment les **conséquences du projet d'installations classées sur la santé des populations**. Une partie de l'étude d'impact est ainsi dédiée aux effets du projet sur la santé et aux mesures envisagées pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables du projet pour la santé. Cf: www.ecologie.gouv.fr/prevention-et-gestion-des-risques-sanitaires-autour-dune-icpe-soumise-autorisation.

³² Ces plans de préventions sont élaborés par les membres de Decoset qui assurent la collecte des déchets.

Annexe 1 : Lettre de mission des garantes



Le président

Paris, le 27 septembre 2023

Mesdames,

Lors des séances plénières du 14 mars 2023 et du 06 septembre 2023, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désignées garantes du processus d'information et de participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'évolution du centre d'incinération et de valorisation énergétique Toulouse-Mirail. Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

1 - Rappel du cadre légal et des objectifs de la concertation continue :

Cadre légal de la concertation continue

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du Code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ».

En l'espèce, la concertation préalable s'est tenue du 20 septembre 2022 au 27 novembre 2022. Le bilan de la concertation préalable a été publié le 13 janvier 2023. En mars 2023, le responsable du projet a publié le document tirant les enseignements de la concertation préalable, indiquant la poursuite du projet.

Objectifs de la concertation continue

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement). L'enjeu est de garantir le continuum de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.

Ceci implique de vous appuyer sur le bilan de la concertation préalable, mais également l'avis de la CNDP du 14 mars 2023. **Vous avez toute latitude dans la négociation avec le responsable du projet** pour l'amener à respecter ses engagements, ainsi que pour introduire de nouvelles recommandations. Votre rôle est de formuler des recommandations vis-à-vis du porteur de projet afin de garantir le droit à l'information et à la participation du public.

1

Enjeux généraux de la concertation continue

L'enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à la **durée d'élaboration du projet**. Il faut notamment :

- clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
- s'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales ;
- éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes.

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions. N'hésitez pas à vous appuyer dessus pour les faire connaître à vos interlocuteurs et à vos interlocutrices.

2 - Recommandations pour la concertation continue sur le projet d'évolution du centre d'incinération et de valorisation énergétique Toulouse-Mirail

Pour la concertation continue qui s'ouvre, l'avis de la CNDP recommande que :

- le maître d'ouvrage rende publiques les études des sites alternatifs qui lui ont été proposés ou qui pourraient lui être proposés jusqu'à l'enquête publique et les raisons pour lesquelles ces sites ne seraient pas retenus le cas échéant ;
- le maître d'ouvrage rende publics annuellement les objectifs, les moyens et les résultats des plans de prévention mis en place sur chacun des territoires adhérents du syndicat et associe les parties prenantes au suivi et à la mise en œuvre de ces plans ;
- le maître d'ouvrage élargisse la concertation en direction des publics plus éloignés du débat tout en poursuivant les actions prévues avec les parties prenantes identifiées lors de la concertation préalable ;
- le maître d'ouvrage porte une attention toute particulière au dialogue avec les parties prenantes proches du site sur le devenir de cet espace une fois l'usine actuelle démolie ;
- le public soit associé à l'élaboration du dispositif de surveillance et de suivi de la qualité de l'air sur le territoire ;
- le maître d'ouvrage, après avis des garantes, rende publiques les modalités de concertation jusqu'à l'enquête publique et présente de façon détaillée le rôle des différentes instances qu'il envisage de créer.

Votre rôle sera de veiller à ce que le maître d'ouvrage donne des suites à ces recommandations.

Par ailleurs, conformément à l'art. L121-14, vous présenterez avec le maître d'ouvrage à la CNDP les modalités de l'information et de la participation prévues pour la concertation continue, préalablement à sa mise en œuvre.

3 - Bilans de la concertation continue

Si la concertation dure au-delà de 12 mois, vous publierez des rapports intermédiaires à la date anniversaire de votre nomination. Ils permettront aux publics de suivre les évolutions du projet et d'être informés du respect par le responsable de projet des exigences du droit à l'information et à la participation.

Vous publierez à l'issue de votre mission un bilan final de la concertation continue, celui-ci sera joint au dossier d'enquête publique. Ce rapport final comporte :

- une synthèse des observations et propositions présentées par les publics pendant toute la durée de la concertation continue,
- les évolutions du projet induites par la concertation préalable et continue,
- le déroulé de la concertation continue et votre appréciation indépendante sur le respect par le responsable de projet du droit et des principes de la participation.

Vous remerciant à nouveau pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de ma considération distinguée.



Signature numérique de Marc
PAPINUTTI marc.papinutti
Date : 2023.09.27 19:39:02
+02'00'

Marc PAPINUTTI

Madame Isabelle BARTHE et Madame Audrey RICHARD-FERROUDJI
Garantes de la concertation continue portant
sur le projet d'Évolution de l'incinérateur de Toulouse-Mirail

la commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France - T. +33 1 40 81 12 63 - marc.papinutti@debatpublic.fr
debatpublic.fr

Annexe 2 : Note intermédiaire des garantes sur la thématique des émissions de l'usine et de leurs impacts- 11 mars 2024

Un des enjeux du projet d'UVE de Toulouse Mirail est celui des **émissions de l'usine et de leurs impacts**.

Cette annexe présente, concernant cette thématique:

- Le rappel des enseignements de la concertation préalable et des engagements pris par le maître d'ouvrage à l'issue
- Les modalités mises en œuvre dans la concertation continue
- Les arguments et les demandes exprimées par le public
- Les recommandations des garantes pour la suite de la concertation continue

Rappel des enseignements de la concertation préalable sur cette thématique

La thématique des émissions de l'usine et de leurs impacts a été **intégrée à la concertation préalable** dans un contexte de mobilisations associatives sur le sujet relayées par la presse³³. Elle a été traitée plus spécifiquement à l'occasion de deux réunions, dans les quartiers de Saint Simon et de Lafourguette, à la demande d'associations de quartier appuyées par les garant.e.s.

- Atelier "Qualité de l'air", le 17 octobre 2022³⁴ avec des interventions de la DREAL Occitanie (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et d'ATMO Occitanie, sur les thématiques de qualité de l'air, la santé, l'environnement, le suivi de l'installation. Les questions suivantes ont été traitées: Quelles garanties ? Quelle transparence ? Quels besoins d'expertise complémentaire?
- Atelier "Association des habitants à la suite du projet", le 15 novembre 2022³⁵ avec l'intervention d'une écotoxicologue, de la Métropole de Rennes et de l'association des Habitants de Lafourguette pour traiter les questions suivantes : Comment associer les habitants à la suite du projet selon les décisions qui émaneront de la concertation ? Quelles suites pour la concertation ?

Dans leur **bilan de la concertation préalable** publié le 13 janvier 2023³⁶, les garant.e.s :

- constataient que la question des impacts sanitaires de l'UVE étaient **un enjeu majeur pour le public**, en particulier pour les associations riveraines des quartiers Saint-Simon et Lafourguette.
- rappelaient "la demande des associations riveraines en fin de concertation (...) que des **mesures immédiates soient prises pour limiter les impacts** actuels et que des **études sur l'état sanitaire** soient engagées en toute transparence."³⁷ « Des attentes fortes se sont manifestées à la fois sur la réalisation d'un état sanitaire « zéro » et sur la mise en place d'un protocole de suivi précis et transparent (étude épidémiologique par exemple) autour du fonctionnement de l'usine actuelle et sur l'usine nouvelle dans le cas où elle serait créée. Le suivi réglementaire en vigueur ne suffisait pas, (selon les acteurs), à apporter les éléments nécessaires pour répondre aux interrogations des habitants. » (p. 28-29). Des interrogations ont en outre été soulevées sur la localisation des capteurs de mesure de la qualité de l'air.
- recommandaient : « DECOSSET devra **détailler les mesures** qu'il compte mettre en œuvre sur le site actuel, qui continuera de fonctionner une dizaine d'années indépendamment de la solution retenue pour le futur. Ces mesures devront répondre aux attentes des habitant.e.s, notamment en matière de **suivi sanitaire, d'impacts (rejets, bruits, odeurs, ...)** et de **transparence de l'information**. » (p. 5)

Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite à la concertation préalable

³³ Article paru dans Le Monde le 13 septembre 2022, peu avant le démarrage de la concertation, intitulé « L'incinérateur de Toulouse, champion de France de la pollution aux oxydes d'azote »

³⁴ <https://colidee.com/o137p548/synthese193.htm>

³⁵ <https://colidee.com/o137p548/synthese196.htm>

³⁶ <https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-01/Bilanfusion.pdf>

³⁷ bilan de la concertation préalable établi par les garant.e.s, publié le 13/01/2023

Dans sa décision de mars 2023³⁸, DECOSSET a rendu compte des informations partagées dans la concertation et apporté des précisions sur des questions posées (page 84-87 - en annexe de cette note. Decoset s'est engagé à réaliser dès 2023-2024 une première phase de mise aux normes avec des travaux pour un traitement des fumées. Ces travaux permettraient, selon le maître d'ouvrage, de réduire le niveau des principaux rejets. Il est précisé dans le rapport: "Il est à noter que la performance de traitement des dioxines est supérieure à celle attendue: elle est dès 2024 de -40 % par rapport à aujourd'hui." (p. 25).

Dans la suite de cette décision, la CNDP recommandait dans son avis du 14 mars 2023³⁹: « **que (...) le public soit associé à l'élaboration du dispositif de surveillance et de suivi** de la qualité de l'air sur le territoire » (page 2).

Les demandes du public sur les enjeux de santé ont été renouvelées lors de la réunion du 31 mai 2023 qui portait sur la définition des modalités de la concertation continue.

L'engagement de donner suite a été pris par DECOSSET dans la présentation du dispositif de concertation continue (document septembre 2023⁴⁰):

- En clarifiant que "les études et dispositif de surveillance des rejets et nuisances" était bien un **sujet soumis à la concertation continue**, avec un objectif de co-construction de ces études avec les riverains et parties prenantes (p. 27)
- En proposant une **prérogative** de la commission de suivi du continuum, aujourd'hui **comité de pilotage de la concertation continue** de « participer aux positions des équipements d'analyse et aux résultats produits par ATMO » (p. 33)
- En identifiant les thématiques suivantes pour les **réunions publiques**: "Travaux SETMI: réglementations, suivi; Qualité de l'air et impact sur la santé – localisation des équipements de mesure – présentation des résultats; Nuisances – localisations des équipements de mesure – réalisation des mesures (p. 36)
- En envisageant un **atelier citoyen sur la qualité de l'air** (p. 37)

Modalités mises en œuvre, arguments et demandes exprimées dans la concertation continue et recommandations pour la suite

Les garantes constatent la mise en œuvre de différentes modalités sur cette thématique par le maître d'ouvrage lors de la concertation continue, en respect du droit à l'information et à la participation. Elles soulignent l'implication d'ATMO dans la contribution à la mise en œuvre de ces droits et la mobilisation continue d'associations de riverains. Des recommandations sont faites pour la suite de la concertation pour répondre aux demandes de précisions du public et développer la participation sur le sujet.

Information sur la conduite des travaux pour le traitement des fumées

Les travaux sur l'UVE ont effectivement été initiés à l'été 2023, ainsi que les mesures annoncées sur la qualité de l'air durant la fermeture de l'usine.

Une information du public a été conduite en amont et pendant la fermeture de l'usine:

- plusieurs articles de presse au printemps 2023, dans la suite de la publication de la décision de Decoset.
- lors de 3 réunions publiques organisées par des associations de quartiers riverains en mai et juin 2023 (Bellefontaine, Lafourquette et Saint-Simon),
- via les réseaux sociaux (Facebook et LinkedIn)
- via le site Internet de la concertation⁴¹.

³⁸<https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-02/rapport%20final%20concertation%20version%20consolid%C3%A9e%20V4.pdf>

³⁹ https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-03/AVIS_2023_20_DECOSSET_4.pdf

⁴⁰ https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-09/Rapport_Dispositif%20continuum_Decoset.pdf

⁴¹ <https://uve-toulouse.decoset.fr/actualite-travaux-mise-aux-normes-et-confortement-uve-toulouse-mirail/>

Recommandations des garantes :

- poursuivre l'information sur la suite des travaux,
- selon un principe de transparence, à l'issue des travaux, clarifier leur influence sur les émissions, en revenant sur les prévisions de réduction annoncées en amont et vis-à-vis de la réglementation⁴².

Concertation avec des parties prenantes sur le cahier des charges des études de suivi des rejets et de la qualité de l'air conduites par ATMO Occitanie

La recommandation que le public soit associé à l'élaboration du dispositif de surveillance et de suivi de la qualité de l'air sur le territoire a effectivement été mise en œuvre par le traitement du sujet par le comité de pilotage (réunion du 12/02/24) puis pas la création d'un groupe de travail composé de membres du copil, pour échanger sur le cahier des charges des études conduites par ATMO. Le sujet était également à l'ordre du jour de la réunion de la CSS (commission de suivi de site) d'octobre 2023⁴³. Le groupe de travail implique des agents de Decoset, d'ATMO et des représentants associatifs⁴⁴. Les garantes soulignent l'originalité d'ouvrir un groupe de travail sur le cahier des charges d'une telle étude à des associations de personnes concernées. Lors de la première réunion du groupe de travail, le 26/02, ATMO a restitué les résultats d'analyse et fait une proposition de localisation des capteurs pour les années 2 et 3. Les participants ont fait des retours sur ces éléments. L'intérêt des mesures dans les structures scolaires a été souligné. Des demandes de précisions persistent de la part des associations riveraines qui participent à ce groupe de travail.

- sur les **indicateurs suivis par ATMO** : sont-ils pertinents pour mesurer les rejets effectifs de l'incinérateur ? Leur nombre est-il suffisant ? D'autres mesures seraient-elles pertinentes vis-à-vis d'un impact sur la santé ?
- sur le positionnement de capteurs tests d'ATMO sur les **perturbateurs endocriniens** : pourquoi dans le quartier de Lardenne et non dans les quartiers riverains de l'incinérateur ?

Les garantes recommandent de :

- **poursuivre l'activité du groupe de travail** au-delà de la définition du cahier des charges de l'étude ATMO 2024-2025, pour un suivi de la mise en œuvre de l'étude
- **maintenir le groupe de travail ouvert** à la participation d'autres associations et parties prenantes
- partager l'information sur le dispositif de mesures **auprès d'un public large**.

Association d'un large public sur la thématique des mesures des rejets de l'usine et sur la qualité de l'air

La présentation des résultats des mesures effectuées par ATMO Occitanie pendant les périodes "atypiques" est à l'ordre du jour de la réunion publique organisée par l'association de Lafourguette, le 02 avril 2024. Le caractère sensible et technique du sujet, mais aussi la limite des connaissances disponibles, invite à porter une attention spécifique aux supports de communication adressés à un plus large public afin de veiller à une intelligibilité des informations.

Les garantes recommandent

⁴² Cf. rapport du maître d'ouvrage à l'issue de la concertation, tableau page 25 : <https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2023-02/rapport%20final%20concertation%20version%20consolid%C3%A9e%20V4.pdf>

⁴³ Compte-rendu à paraître sur :

<https://www.google.com/url?q=https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/setmi-veolia-toulouse->

[a24268.html&sa=D&source=docs&ust=1709973239085548&usg=AOvVaw0fxLJ31Leaq_fR7JcehGGU](https://www.google.com/url?q=https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/setmi-veolia-toulouse-a24268.html&sa=D&source=docs&ust=1709973239085548&usg=AOvVaw0fxLJ31Leaq_fR7JcehGGU)

⁴⁴ Représentants de l'association Saist-Simon Environnement, l'association des parents d'élèves du collège St-Simon, l'association des habitants de Lafourguette, le collectif de défense du quartier de Saint-Simon, l'association de parents délégués de l'école Buffon (Lafourguette), association des propriétaires du Hameau des Bosquets.

- la conduite d'**autres réunions publiques en 2024 sur le sujet**, en particulier dans les autres quartiers riverains de l'UVE : Bellefontaine et Saint-Simon, pour atteindre un public plus large
- la production de **supports spécifiques** pour le partage des connaissances disponibles sur les nuisances en préparation de la réunion du 02/04. Il s'agirait de **clarifier les mesures disponibles** en considérant qu'une partie du public n'aura potentiellement participé à aucune réunion précédente :
 - **distinguer ce qui est mesuré (types de polluants tracés)** dans les **rejets directs de l'usine**, "à la sortie des cheminées" et ce qui est mesuré en dehors du site dans le cadre de la **surveillance environnementale**,
 - comparer les mesures faites en fonctionnement normal avant les travaux de 2023, en période de confinement et en période d'arrêt de l'usine à l'été 2023,
 - positionner l'ensemble des mesures vis-à-vis des **normes réglementaires**,
 - expliciter les hypothèses sur ce qui relève des **bruits de fond** et ce qui relève de l'usine dans les résultats de la surveillance environnementale.
- la production de supports d'information pour les temps en présentiel: **plaquette synthétique et/ou panneaux d'exposition**, qui pourraient être utilisés lors de journées portes ouvertes par exemple.
- la création d'une **page internet, sur le site de Decoset** (avec un renvoi depuis le site de la concertation), avec un lien vers le site d'ATMO avec les mesures en continu des stations de Eisenhower et Chapitre (proches de l'UVE) et mise à jour régulièrement avec les nouveaux résultats des mesures.
- La poursuite de la **publication des bilans d'ATMO**, dont celui de 2023 sur la page « ressources » du site de la concertation mais aussi l'ajout d'un lien vers les **dossiers d'information au public sur le fonctionnement du Centre de valorisation des déchets urbains de Toulouse** produit annuellement et remis aux membres de la CSS (Commission de suivi du site)

Communication en cas d'incident

Deux épisodes survenus en début de 2024 (épisode neigeux localisé le 7 janvier et nuisances sonores le 29 janvier) ont soulevé un besoin d'améliorer la communication avec le public (information et réponses aux questions) en cas d'évènement, en complément du numéro téléphonique d'information mis à disposition. Un incident survenu le 7 mars 2024 (renversement de charbon actif) a renforcé cet enjeu.

Les garantes recommandent :

- un travail participatif sur ce point pour **clarifier et renforcer la communication en cas d'évènement** touchant l'usine. La communication pourrait s'appuyer sur des **citoyen.ne.s vigies** sur le territoire et relais d'information. Cette question pourrait faire l'objet d'un **atelier citoyen**. Les garantes appuient l'intention de Decoset de le proposer au copil de la concertation continue.

Demandes de précisions sur l'impact sur la santé et association des citoyen.ne.s

Lors de la concertation préalable, une écotoxicologue a apporté des informations sur les risques sanitaires. Elle a présenté l'évolution de la réglementation concernant les incinérateurs, des statistiques sur l'exposition et l'imprégnation de la population française et le résultat d'études nationales. A l'issue, des demandes ont été exprimées pour une "**enquête de santé publique**" ou une "**étude épidémiologique**" dans la zone d'émission de l'incinérateur du Mirail. Des questions adressées à l'ARS et à Santé publique France, sont restées en suspens : l'étude de santé publique France portait-elle spécifiquement sur le site de Toulouse? Pourquoi n'y a-t-il jamais eu d'études épidémiologiques autour de l'U.V.E.?

La demande d'un **avis médical public sur les effets de l'incinérateur sur les populations riveraines** a été renouvelée lors de la concertation continue. Au-delà de l'impact des émissions, des demandes de précisions ont été formulées concernant l'**impact de la qualité des sols** sur la santé, (en particulier suite à la mise en visibilité de taux de plomb importants sur certains lieux du site), mais aussi sur l'**impact des nuisances sonores**.

Decoset comme ATMO ont répondu lors de la concertation préalable puis lors de la concertation continue, que la conduite d'une **expertise sanitaire ou médicale** n'était pas de leur compétence mais de celle des autorités publiques de santé. Decoset a proposé d'appuyer la demande du public, auprès des autorités préfectorales et de santé, en particulier dans le cadre de la CSS, pour qu'une expertise leur soit commandée.

Dans le cas d'une nouvelle installation industrielle et en l'occurrence d'une reconstruction, conformément aux articles R 122-5 et R 512-8 du code de l'environnement, l'étude d'impact doit examiner notamment les **conséquences du projet d'installations classées sur la santé des populations**⁴⁵. Une partie de l'étude d'impact est ainsi dédiée aux effets du projet sur la santé et aux mesures envisagées pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables du projet pour la santé.

Les garantes :

- **constatent un besoin de renforcer le dialogue entre le public et les autorités sanitaires** pour répondre aux demandes de précisions sur la situation actuelle en termes d'impact de l'UVE sur la santé des riverains et plus spécifiquement à la demande d'une étude épidémiologique.
- recommandent au maître d'ouvrage d'organiser dans le cadre de la concertation continue des temps d'**information et de concertation autour de l'étude d'évaluation des risques sanitaires (ERS) incluse dans l'étude d'impact du projet**. Dans un premier temps, en 2024, une réunion publique ou un webinaire public pourrait impliquer des expertises de différents champs, dont le champ de la santé, pour exposer l'état des connaissances sur les effets des rejets des incinérateurs sur la santé humaine, les connaissances concernant le site de l'UVE, la méthode et les échéances prévues pour conduire l'ERS du projet. Il s'agirait d'échanger sur ces éléments, de recueillir les retours du public et de clarifier les attentes. Des modalités pourraient être définies pour associer le public à l'étude sur le sujet.

⁴⁵ Cf: www.ecologie.gouv.fr/prevention-et-gestion-des-risques-sanitaires-autour-dune-icpe-soumise-autorisation

Annexe : Réponses de Decoset relatives aux nuisances, aux rejets et aux impacts sur la santé, rapport de la concertation 16 mars 2023, p. 84-87

2.5- Les réponses relatives aux nuisances, aux rejets et aux impacts pour la santé

Pour rappel les principaux arguments mis en avant au cours des différentes prises de parole, contributions ou avis sont les suivants :

- ▶ La présence de l'UVE en zone urbaine dense interroge de nombreux participants
- ▶ La nécessité de disposer de données précises relatives au niveau des rejets a été mise en avant.
- ▶ La précision et la diversité des analyses ainsi que le positionnement des capteurs ont également été évoqués
- ▶ Le risque sanitaire généré par les rejets a fait l'objet de nombreuses prises de position avec la nécessité de réaliser des analyses scientifiques devant permettre de lever ces doutes. Ces études et analyses doivent être spécifiques au site
- ▶ Les conditions de réalisation de ces études (air mais aussi eau et sol) et analyses mais également la communication des résultats doivent s'effectuer en toute transparence et en lien étroit avec les associations et la population.
- ▶ Le niveau des rejets de cette UVE par rapport aux rejets des autres UVE en France a également été mentionné à plusieurs reprises
- ▶ Le lien entre le niveau des rejets et le dimensionnement de l'équipement a aussi fait l'objet de nombreuses prises de paroles
- ▶ La nécessité de ne pas se satisfaire du strict respect des normes et de s'interroger sur l'impacts des rejets, aussi faibles soient-ils, sur la santé des riverains
- ▶ Une demande de communication expresse sur les autres nuisances a également été formulée : bruits, odeurs, trafic des poids lourds, poussières aussi bien en phase chantier qu'en phase exploitation (analyse, communication et association des riverains)

Plusieurs temporalités sont à prendre en considération pour le traitement de la question des nuisances, des rejets et de leurs impacts.

- ▶ Nuisances et risques liés à l'exploitation de l'équipement jusqu'au début des travaux
- ▶ Nuisances et risques en phase de chantier
- ▶ Nuisances et risques lors de l'exploitation du nouvel équipement

En ce qui concerne l'exploitation de l'équipement actuel et du nouvel équipement, il ressort la nécessité de mettre en place un lien étroit avec les associations et les riverains. Des dispositifs permettant de mieux répondre aux demandes sur le positionnement des capteurs et de mieux partager le résultat des analyses obtenues seront présentés dans le chapitre consacré au continuum de la concertation.

En ce qui concerne la réalisation d'études scientifiques sur l'impact des rejets pour la santé, Decoset est d'accord avec les riverains et associations pour considérer qu'une étude, si elle devait intervenir, ne pourrait être réalisée ou commanditée que par les autorités de santé.

Decoset tient toutefois à rappeler les propos de l'experte toxicologue qui est intervenue lors du dernier atelier le 9 novembre 2022. Cette experte a en effet précisé que les réglementations nationales régissant les rejets des UVE étaient les plus contraignantes d'Europe et que les réglementations européennes étaient les plus protectrices du monde. Elle a également rappelé les conclusions des études épidémiologiques réalisées dans les années 2000 qui ont montrées le faible lien entre le déclenchement de pathologies et la présence d'une UVE, mise aux normes après 2000 et située à proximité. Elle a également rappelé que l'exposition moyenne de la population française aux dioxines vient presque exclusivement de l'alimentation. En outre, la dose moyenne d'exposition des Français a été divisée par deux entre 1999 et 2005. Elle a ensuite également très fortement diminué entre 2005 et 2010. Elle est passée de 1,2 en 1999 à 0,17 en 2010 (données AFSSA - Agence française de sécurité sanitaire des aliments devenue l'Anses - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail).

Par ailleurs, elle a précisé qu'en matière de santé, deux types d'études peuvent être réalisées par les autorités sanitaires et scientifiques :

- ▶ Des études permettant d'identifier la présence de substance dans le corps, ce sont les études d'imprégnation
- ▶ Des études cherchant à établir un éventuel lien entre un équipement et le déclenchement de certaines maladies, ce sont les études épidémiologiques.

Ces deux types d'études relèvent donc de logiques totalement différentes qui se complètent et elles doivent être diligentées en fonction du contexte et des problématiques sanitaires posées.

Des études d'imprégnation (ce qui est dans nos organismes) ont montré que celle-ci a baissé d'environ 35 % en dix ans pour les polluants. Par ailleurs une étude réalisée en 2021 autour de l'incinérateur de Turin, un des plus gros d'Europe, (500 000 tonnes environ incinérées par an) a montré, s'agissant de la présence de polluants dans l'organisme, qu'il n'y avait pas de différences entre les groupes exposés et ceux non exposés. Des études espagnoles aboutissent aux mêmes conclusions.

Une autre étude d'imprégnation réalisée par Santé Publique France et l'AFSSA en 2009 a pu mesurer le niveau de dioxines trouvées dans l'organisme des populations vivant à côté d'une installation d'incinération. Des prélèvements ont été faits dans le sang et dans l'urine des personnes habitant autour d'un site ou de personnes considérées comme des populations témoins, loin de ces installations. Cette étude

concernait des expositions durant les années 1990-2005, avec des usines aux normes de l'époque. Ces équipements ne correspondaient en aucun cas aux installations d'aujourd'hui qui génèrent considérablement moins de rejets qu'auparavant. L'objectif était surtout d'évaluer si les émissions des incinérateurs contribuaient à augmenter l'imprégnation par les dioxines des riverains. Il s'agissait également d'analyser l'influence de la consommation d'aliments produits localement. La présence de dioxines et furanes mais aussi de PCB, de plomb et de cadmium a été recherchée, sur plus de 1000 personnes, entre 30 et 65 ans, résidant autour de huit usines et de deux sites témoins. Ces études n'ont pas mis en évidence de différences de concentration de dioxines dans le sang entre les personnes exposées et les personnes non exposées. Ces conclusions ont été confirmées par des études plus récentes, mais de moindre envergure, comme celle réalisée en 2010 par l'Union régionale des médecins du Nord-Pas-de-Calais, concernant l'usine d'Halluin, qui était une usine assez émettrice de rejets.

Les études épidémiologiques vont s'attacher non plus à cibler la présence dans le corps d'une substance en particulier mais l'existence de symptômes, l'apparition d'effets. Les inquiétudes des populations riveraines ont conduit, il y a une vingtaine d'années déjà, les pouvoirs publics à demander la réalisation d'études de grande envergure pour connaître l'exposition et les risques pour la population habitant à proximité de ces sites, de ces installations d'incinération. Ces études ont été menées à l'époque par l'Institut National de Veille Sanitaire, devenu aujourd'hui Santé Publique France. Les autorités sanitaires à l'origine de l'étude se sont rapidement rendues compte qu'il valait mieux faire une étude avec énormément d'individus et de nombreux sites plutôt qu'une étude par site. Cela permettait d'avoir une puissance statistique plus importante ce qui est essentiel en épidémiologie. L'Institut de Veille Sanitaire et l'AFSSA, devenue aujourd'hui l'ANSES, a ainsi engagé une démarche nationale pour apporter des réponses autour de ces sites. 20 ans après, ces études font toujours référence au niveau international parce que nulle part ailleurs n'ont été réalisées d'études d'une telle envergure.

L'étude épidémiologique sur l'incidence des cancers, datant de 2009, et qui concerne donc des expositions passées avait pour objectif d'étudier à l'échelle nationale la relation entre la fréquence des cancers chez l'adulte et l'exposition aux émissions des installations d'incinération. Cette étude géographique sur quatre départements comportant seize incinérateurs concernait 2,5 millions de personnes, avec une exposition entre 1972 et 1985 et donc l'apparition des cancers entre 1990 et 1996. Il convient de rappeler que cette étude ne concernait pas des incinérateurs soumis aux normes actuelles mais des UVE anciennes qui polluaient et qui émettaient beaucoup plus que ceux d'aujourd'hui.

Cette étude de 2009, mettant en relation lieu de résidence sous le panache d'incinérateurs, et l'augmentation du risque de certains cancers, et notamment chez la femme, a démontré des niveaux de risque très faibles situés entre 1,06 et

